



Les états généraux
de l'économie circulaire
du Grand Paris



LIVRE BLANC

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU GRAND PARIS

240 participants

65 propositions



Liste des structures participantes

Les groupes de travail ont réuni près de 240 personnes représentant plus de 120 structures différentes :

Communauté d'agglomération Plaine Commune, Communauté d'agglomération Est Ensemble, Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, Conseil Régional d'Île-de-France, Département des Hauts-de-Seine, Département de Seine-Saint-Denis, Département du Val-de-Marne, Paris Métropole, Ville de Clichy-la-Garenne, Ville de Fresnes, Ville de Meudon, Ville de Neuilly-Plaisance, Ville de Nogent-sur-Marne, Ville de Paris, Ville de Suresnes

5^e Gauche pour CHECKFOOD, Acteurs du Paris, Durable, Action Garches, ADEME Île-de-France, Aéroport de Paris, Agence du don en nature, Agence nouvelle des solidarités actives, AgroParisTech, Alliance Carton Nature, Amélior, Amis de la terre, APC, APUR, ARENE Île-de-France, Artisans BioCycle, Association "sauve qui peut" porte Montmartre, Association Rejoué, Association SOLAAL, Atelier Acturba, ATEMIS, AURORA - Epicerie Solidaire, Banques alimentaires, Bellastock, Biens communs, Biocoop, Boursomat, Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Caisse des écoles du 14^e arrondissement de Paris, CAPEB Grand Paris, Carrefour France Développement Durable, CCAS Saint Michel sur Orge, CCAS Suresnes, CCI Seine-Saint-Denis, Cervia, CGAD, CGAD Ile de France, CJD, CLCV, Com'Publics, Common Good forum/ Passerelles.info, Conseil national de l'emballage, Coopérative Mu, CPCU, Croix-Rouge française à Paris, CROUS, De mon assiette à notre planète, DIRECCTE Île-de-France, DRIAFA, DRIEE, Durapole, Eau de Paris, Eco-emballages, Ecofolio, École des Mines de Paris, École Nationale des Ponts et

Chaussées, Ecologic, Eco-mobilier, Eco-systèmes, EcoTlc, EDF, Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Elior, Elipso, Emmaüs, Emmaüs Coup de main, Emmaüs Défi, Enckell Avocats, Encore Heureux, Energies 9, Enertime, Envie, Eqosphère, Ernest, Fédération des Entreprises d'Insertion d'Île-de-France, FEDEREC, FFB, Fondation Carrefour, Fondation de l'Armée du Salut CHU Mouzaia, Future Of Waste, GAB Île-de-France, Groupement National de la Restauration, Graine Ile-de-France, GrDF, Groupe La Poste Île-de-France, Haropa Ports de Paris, Helioprod, Hesus, iHOL, IKEA, Institut Caisse des dépôts et consignations pour la recherche, Institut de l'Économie Circulaire, Jeune Chambre Économique de Paris, L'Atelier Centre de Ressources Régional de l'ESS, La Petite Rockette, La Poste, La Réserve des arts, Lafarge, Le Chainon Manquant, Le Relais, Le Relais 75, Le Relais VDS, Les joyeux recycleurs, Les P'tits Débrouillards, Love Your Waste, LVMH, Metro Cash & Carry, Mutum.fr, Nacarat, Next Textiles Association, Nokto tago, Opus 3, ORDIF, ORÉE, Où Réparer, Paprec, Paris & Co, Paris Habitat, Passerelles.info, Phenix, PikPik Environnement, RATP, Rcube, Re-Belle, Recommerce Solutions, REFEDD, REFER, Repair Café Paris, ReVIVRE Île-de-France, Sciences Po Paris, Secours Catholique, Seine Ouest Entreprise et Emploi, SEMAEST, SEMAPA, SEMAVIP, Société du Grand Paris, Sherpa CSFE, SITA Suez Environnement, SIVU CO CLI CO, SNCF, SNFBM, SYCTOM, Synergie, SYNHORCAT, Tente des glaneurs Paris 19^e, Terre de Liens Île-de-France, Tiru, UNICEM, UNIIC, Upcycly, UPM, Urei Île-de-France, Valdelia, Veolia, Verger urbain, Vinci, Wiithaa, Yprema, Yves Rocher, Zero waste France, Zone-AH.



Edito

L'économie circulaire est une réponse concrète aux grands défis de notre temps que sont le dérèglement climatique et l'érosion massive de la biodiversité. Économie du plus faible impact sur l'environnement, sur le climat mais également sur la santé, c'est la voie sur laquelle nous devons nous engager dès aujourd'hui pour maintenir le réchauffement climatique en deçà des 2 degrés d'ici la fin du siècle.

L'économie circulaire vise à mettre fin au découplage entre économie et écologie, marchandises et ressources, valeurs d'échange et valeurs d'usage. En substituant la logique du réemploi à celle du remplacement, elle met chacun en situation de retisser avec son environnement, pris dans le sens le plus large possible, les liens sensibles à défaut desquels toute création de richesse s'accompagne d'une dilapidation de ressources.

Favorisant de nouvelles formes de production, de consommation, mais aussi de sociabilité, de partage et de démocratie qui prennent le contre-pied de la dictature du profit de court-terme et de l'impératif consumériste, elle est également la promesse de nouvelles filières d'activités, ancrées dans les territoires et créatrices d'emplois de qualité et non-délocalisables. L'économie circulaire est donc nécessairement sociale et solidaire.

Sans attendre, nous devons faire essaimer l'économie circulaire que nombre d'acteurs impulsent d'ores et déjà sur les territoires, première échelle de lutte contre le changement climatique.

C'est cette ambition que Paris et la vingtaine de collectivités du Grand Paris coorganisatrices ont souhaité porter ensemble à travers les États Généraux de l'économie circulaire, lancés collectivement en mars 2015 : développer la pollinisation de l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire aussi vaste et productif que le Grand Paris, en recherchant et en explorant ensemble de nouveaux possibles. Je remercie chaleureusement l'ensemble des participants, dont la réflexion des derniers mois a abouti à 65 propositions d'actions pour une économie plus écologique et plus équitable, synthétisée dans le présent Livre Blanc.

Ces États généraux et leur Livre Blanc marquent une première étape importante, qui doit désormais encourager l'action et favoriser une prise de conscience autour de cette nouvelle économie. C'est bien collectivement, par l'émulation et l'innovation, que nous démontrerons qu'il existe de nombreuses solutions possibles pour préserver la planète et ses habitants dans une démarche à fort impact social et pour bâtir un monde tout à la fois plus écologique, plus juste et plus solidaire.

Anne HIDALGO,
Maire de Paris



La transformation écologique de l'économie n'a de sens que si elle profite à toutes et tous !

Inventer un nouveau modèle économique, qui respecte l'environnement, protège les biens communs, tout en créant de l'emploi : un défi audacieux !

Un modèle qui repose sur le partage plutôt que sur la recherche du profit, sur l'intelligence collective plutôt que sur la compétition individuelle, sur la valorisation plutôt que sur le gaspillage : voilà l'ambition de Paris en économie circulaire.

Paris s'est résolument engagée dans l'impulsion de cette nouvelle économie en mobilisant les collectivités, les citoyens et les acteurs des mondes économique, associatif et académique pour un nouveau projet de territoire.

Première mondiale à l'échelle d'une Ville, nous organisons, avec les collectivités partenaires, des États généraux de l'économie circulaire afin d'impulser la transformation du territoire. Depuis six mois, 21 collectivités, une centaine d'acteurs et presque 250 personnes travaillent à co-construire cette politique.

Le Livre Blanc que nous vous présentons aujourd'hui, fruit de ce travail collaboratif, est riche de propositions. La dynamique qu'il insuffle, l'orientation qu'il donne, les pistes qu'il ouvre nous donnent une responsabilité : celle de mettre en place des politiques d'économie circulaire ambitieuses et inclusives,

qui dépassent les frontières administratives pour prendre en compte les réalités des flux d'énergie, de matières premières et le déplacement de personnes au sein de notre métropole.

L'économie circulaire redynamisera notre économie, en créant des dizaines de milliers d'emplois à l'échelle de l'Ile-de-France. Elle œuvrera aussi au vivre-mieux pour nos concitoyens. À l'heure de la création du Grand Paris, l'économie circulaire constitue un horizon politique collectif et fédérateur. Ces propositions constituent un ensemble d'actions qui permettront aux collectivités d'en étudier la faisabilité, de les affiner et d'en faire leur feuille de route ; ainsi que d'agir auprès de l'Union européenne, de l'État ou des acteurs économiques, associatifs et académiques du territoire afin qu'eux aussi s'engagent dans cette voie. A partir de ces États Généraux, un comité d'animation du Livre Blanc de l'économie circulaire vous rendra compte de l'état de ces propositions régulièrement.

François Mauriac disait "Il ne sert à rien à l'homme de gagner la Lune s'il vient à perdre la Terre." Faisons de la protection de la planète une ligne politique !

Antoinette GUHL,

Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire

Table des matières

Enjeux de l'économie circulaire	6
Les États Généraux de l'Économie Circulaire du Grand Paris	8
Les propositions d'actions	8
Axe I : Inciter et soutenir les acteurs économiques	9
Axe II : Innover et expérimenter	17
Axe III : Changer d'échelle et asseoir la dynamique territoriale	22
Axe IV : Changer les mentalités et les pratiques	28
Axe V : Impliquer les collectivités, les entreprises et les citoyens	35
Axe VI : Mettre les acteurs en réseau	44
Axe VII : Faire évoluer la réglementation	49
Annexes	52
Annexe 1 : Index des propositions d'action	53
Annexe 2 : Index des initiatives	55
Annexe 3 : Lexique	56
Annexe 4 : Groupes de travail	61
Annexe 5 : Liste des structures participantes	69

Enjeux de l'économie circulaire

Limiter notre consommation de ressources naturelles

Constatant la mainmise de l'Homme sur la planète, les travaux continus d'inventaire, de cartographie et de statistique, Paul Valéry écrivait en 1931 : "Le temps du monde fini commence". Cette finitude aujourd'hui n'est plus seulement une question de connaissance ou de conquête du monde. Depuis des dizaines d'années déjà, le temps d'un monde fini en ressources a débuté. C'est à cet enjeu-là avant tout que répond l'économie circulaire.

À tous les stades du cycle de vie des biens et des services, l'économie circulaire garantit une moindre utilisation des ressources et la réduction de l'impact des activités économiques sur l'environnement.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a défini l'économie circulaire en sept piliers, qui peuvent contribuer à un découplage entre croissance économique et consommation de ressources naturelles : approvisionnement durable, écoconception, Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), économie de la fonctionnalité, consommation responsable (notamment collaborative), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation) et recyclage.

Changer de paradigme économique

Les piliers de l'économie circulaire, efficaces sur le plan environnemental, s'articulent pour former un schéma également viable sur le plan économique. Dans un contexte de long terme marqué par de multiples risques d'approvisionnement, et des tensions sur les prix des matières premières et de l'énergie, l'économie circulaire offre aux acteurs économiques l'opportunité de changer de modèle. L'amélioration des processus, des produits, et l'approvisionnement durable constituent un premier pas que chaque entreprise peut mettre en œuvre pour aller sur la voie d'une utilisation plus efficace des ressources. L'ouverture de l'entreprise à son environnement alentour est le gage d'une approche véritablement circulaire. Ainsi l'entreprise peut transformer ses voisins en partenaires (en recourant à l'EIT), ses clients en fournisseurs (selon une boucle de logistique inverse), ses produits en services (en progressant vers une économie de la fonctionnalité), et sa marque en communauté (dans une logique de consommation collaborative)¹.

Adopter une stratégie territoriale de développement économique durable

Créatrice d'activité et d'emplois, l'économie circulaire dépasse cependant le cadre de l'entreprise. Sa dynamique inclusive appelle tous les publics à participer (citoyens, associations, collectivités, entreprises). Par excellence l'économie circulaire est un projet de territoire. La métropole parisienne, densément peuplée, disposant d'un maillage logistique serré, pleine de ressources et d'entreprises, est un échelon pertinent et une terre prometteuse pour l'économie circulaire. Des initiatives sont déjà menées sur le territoire du Grand Paris, dont certaines sont présentées au sein de ce Livre Blanc comme autant de solutions locales qui répondent à l'enjeu global des ressources.

L'ambition du Grand Paris s'inscrit en outre dans un contexte plus large :

- La loi française de transition énergétique, adoptée par l'Assemblée nationale le 22 juillet 2015, dont le Titre 4 porte comme objectifs : "Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire". Pour les messages ou les propositions d'actions de ce Livre Blanc à portée nationale, on peut penser le Grand Paris comme porte-voix et terre d'expérimentation de la France ;

¹ Pour des exemples d'entreprises, voir : Le Monde (2015), Économie circulaire, ces entreprises qui ouvrent la voie

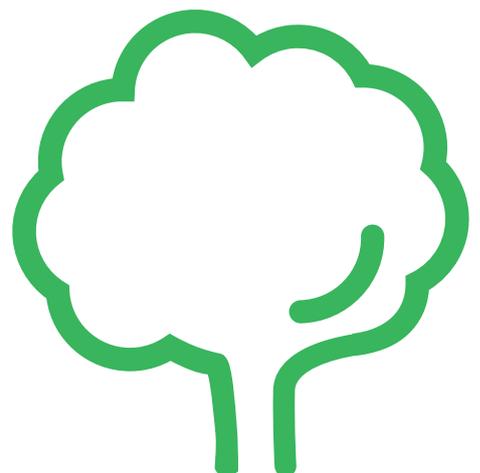
- L'initiative de la Commission européenne, "Vers une économie circulaire : programme "zéro déchet" pour l'Europe", qui sera complétée à la fin de l'année 2015 par une stratégie européenne de l'économie circulaire, pour une Union compétitive et sobre en carbone. La Commission européenne avait également établi en 2011 une "Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources", fixant de grandes orientations d'ici à 2050 ;
- La conférence de Paris sur le climat, en décembre 2015, qui doit aboutir à un accord international permettant de contenir le réchauffement climatique global en deçà de 2°C d'ici à la fin du siècle.

La Métropole du Grand Paris

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi "MAPTAM") du 27 janvier 2014 a créé la Métropole du Grand Paris (MGP). Celle-ci sera organisée en territoires, les Établissements Publics Territoriaux (EPT), et rassemblera Paris et les communes de la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), soit 124 communes. D'autres communes de grande couronne pourront décider d'intégrer ou non la métropole, sachant qu'à ce jour seules deux villes se sont déjà prononcées pour l'intégration (Argenteuil et Paray-Vieille-Poste).

La MGP regroupera ainsi près de 7 millions de Franciliens, soit plus de la moitié des habitants de la région et exercera de plein droit quatre grandes compétences : l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique locale de l'habitat, le développement et l'aménagement économique, social et culturel, et enfin la protection de l'air et de l'environnement. La Métropole sera aussi chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. La MGP est ainsi en capacité, grâce à son pouvoir de planification et ses compétences opérationnelles, de promouvoir l'économie circulaire à grande échelle, bien que la compétence "Eau, assainissement et gestion des déchets" revienne aux EPT.

Ce Livre Blanc propose 65 actions qui peuvent constituer des axes de travail fédérateurs dans le cadre de la construction métropolitaine.



Les États Généraux de l'Économie Circulaire du Grand Paris

Co-organisés par plusieurs collectivités franciliennes à l'initiative de la Ville de Paris, soutenus par la direction régionale Île-de-France de l'ADEME et lancés le 11 mars 2015, les États Généraux de l'Économie Circulaire du Grand Paris avaient vocation à rassembler des acteurs de tous horizons (administrations, entreprises, associations, ONG, monde académique, acteurs de la recherche, etc.) autour d'une dynamique commune de travail sur les enjeux de l'économie circulaire pour la Métropole du Grand Paris.

À cette fin, des Groupes de Travail (GT) se sont réunis chacun trois fois à l'occasion d'ateliers organisés entre les mois d'avril et de juin. Chaque groupe devait aborder une thématique spécifique :

- GT n°1 : Alimentation, de l'agriculture urbaine aux biodéchets ;
- GT n°1 bis : Lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation et redistribution² ;
- GT n°2 : Aménagement, de l'écoconception au chantier vert ;
- GT n°3 : Nouvelles économies, fonctionnalité et réemploi ;
- GT n°4 : De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie courte (les produits de consommation courante) ;
- GT n°5 : De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie moyenne ou longue (les équipements) ;
- GT n°6 : Valorisation des énergies de récupération ;
- GT n°7 : Écologie industrielle et territoriale.

Tous ces groupes ont réuni près de 240 personnes, représentant plus de 120 structures différentes. La liste des structures participantes à chaque groupe de travail est disponible en Annexe 5.

Cette concertation a abouti à un ensemble de préconisations, rassemblées dans ce Livre Blanc en 65 propositions d'action. Ces propositions s'adressent non seulement aux décideurs publics de la métropole parisienne, mais aussi aux acteurs économiques et aux citoyens. Le Livre Blanc constitue la première étape en faveur du développement de l'économie circulaire sur le territoire de la Métropole parisienne.

Les propositions d'actions

Les contributions des participants lors des ateliers ont permis de dégager 65 propositions d'actions, regroupées en 7 axes :

- Axe I : Inciter et soutenir les acteurs économiques ;
- Axe II : Innover et expérimenter ;
- Axe III : Changer d'échelle et asseoir la dynamique territoriale ;
- Axe IV : Changer les mentalités et les pratiques ;
- Axe V : Impliquer les collectivités, les entreprises et les citoyens ;
- Axe VI : Mettre les acteurs en réseau ;
- Axe VII : Faire évoluer la réglementation.



Les termes définis dans le lexique (Annexe 3) sont surlignés à leur première occurrence.



À droite de chaque proposition d'action, le GT qui a proposé l'action.



Renvoi à une action ou initiative similaire.

² Le GT n°1 bis a été organisé par la Ville de Paris et l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA). Une quarantaine de personnes aux profils variés ont participé à trois ateliers spécifiques sur la thématique du gaspillage alimentaire, abordée selon deux axes : sensibilisation et redistribution.

Axe I

Inciter et soutenir les acteurs économiques



Actionner le levier de la commande publique

I.1 Introduire et donner du poids aux clauses d'économie circulaire dans les marchés publics

GT 2

Seuls 6,7 % des marchés publics passés en 2013 comportent une clause environnementale (pour les marchés de 90 000 € HT et plus)³. Les clauses environnementales existantes sont généralement perçues comme complexes, et il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'indicateurs objectifs précis pour des clauses propres à l'économie circulaire. Le Grand Paris, en lien avec différents partenaires (ADEME, ARENE, Groupe des acheteurs publics responsables, etc.), pourrait développer des clauses incitatives et valoriser les projets qui les auront intégrées. Seraient considérés dans ces clauses à la fois des aspects amont (écoconception, phase d'utilisation des produits) et des aspects aval (réemploi, fin de vie des produits).

Initiative I.1

Recyclage et valorisation des anciennes tenues professionnelles

La RATP a lancé fin 2014, dans le cadre du renouvellement de la tenue des agents d'exploitation, un dispositif de collecte et de recyclage des anciennes tenues. Cet exemple de commande publique responsable, mis en place sur la période 2014 – 2016, concerne 27 000 agents. La logistique de collecte est assurée par la RATP, et la valorisation par Le Relais (Emmaüs France). Chaque article est orienté dans une filière de valorisation selon sa composition pour être transformé en chiffons, en bobines de fil recyclé, ou pour être effiloché et utilisé comme isolants, ou encore orienté en réemploi pour les articles ne portant pas de logo. À ce jour, 8,3 tonnes de vêtements ont déjà été collectées.

Cette initiative participe activement à l'émergence d'une filière de recyclage des vêtements de travail en France (dont la présence de logos impose des contraintes sur les filières par rapport aux vêtements personnels).



³ MEDDE (2014), Plan national d'action pour les achats publics durables 2015 – 2020

I.2 Augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics



Alors qu'il existe des labels permettant d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement, ceux-ci sont peu utilisés par les acheteurs publics dans leurs cahiers des charges. L'objectif serait d'augmenter dans un premier temps la part des produits et services éco-conçus dans les achats publics, avant de rendre systématique l'achat de ces produits et services⁴. Dans le sillage de la circulaire "État exemplaire" publiée lors du Grenelle de l'Environnement, et du Plan national d'action pour les achats publics durables 2015 – 2020, le Grand Paris pourrait être pilote d'actions qui seraient étendues par la suite à la France entière, à condition d'y attacher une volonté forte et des échéances claires. Dans certains cas, une réflexion est à engager pour passer de l'acquisition d'un produit à l'achat d'un service.

I.3 Développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics



Au moment de rédiger un cahier des charges dans le cadre d'appel d'offres, les acheteurs publics pourraient davantage s'interroger sur leur besoin réel et le résultat qu'ils souhaitent atteindre : la logique d'achat de service pourrait ainsi se substituer à celle d'acquisition de biens (on passerait du bien vendu au service rendu). Les entreprises sont concernées, au même titre, par ce changement de pratique. Elles sont aussi appelées à développer des offres plus globales, qui proposeraient un service plutôt qu'un bien, ou a minima le réemploi d'un bien en fin de vie. Une telle approche d'analyse de cycle de vie permettrait de réduire l'impact environnemental des prestations offertes (à résultat identique), tout en préservant dans bien des cas l'emploi local.

L'impact budgétaire pour les collectivités serait à apprécier au cas par cas, en comparant les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Et pour avancer dans la voie d'une économie de fonctionnalité, la formation des prescripteurs semble un préalable nécessaire, de même qu'un soutien juridique vis-à-vis du droit des marchés publics et de la concurrence pour les acteurs publics. S'appuyer sur un "Club des acheteurs responsables" enclencherait une dynamique et permettrait éventuellement de développer des commandes groupées pour faire émerger de nouvelles filières.

Agir sur les produits et les déchets

I.4 Inciter à l'écoconception des produits



L'écoconception n'est aujourd'hui un réflexe ni pour les producteurs, ni pour les consommateurs. La fabrication de produits respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie suppose des investissements, que les entreprises ont tendance à reporter sur les consommateurs, pour des produits plutôt haut de gamme, voire de niche. Pour aller dans le sens d'une prise en compte d'un coût global des produits (intégrant leur production, leur utilisation, leur élimination, ainsi que leurs externalités environnementales et sociales), les incitations à l'écoconception pourraient prendre en pratique les formes suivantes :

- Pour inciter les producteurs à fabriquer des produits éco-conçus, on pourrait réfléchir à un crédit d'impôt (type crédit d'impôt recherche) ou, dans le cadre des filières REP uniquement, à poursuivre les efforts dans le sens d'une modulation du barème de l'éco-contribution (incitation à fabriquer des produits recyclables par exemple) ;
- Pour inciter les consommateurs à acheter des produits éco-conçus, plusieurs pistes sont envisageables (relance de l'étiquetage environnemental des produits, crédit d'impôt "achat vert" ou prêt à taux zéro pour les biens les plus coûteux, TVA réduite, taxe carbone, etc.).

⁴ La loi de programmation de la transition énergétique, adoptée par un dernier vote de l'Assemblée nationale le 22 juillet 2015, inclut par exemple un taux minimal de papier recyclé dans les articles de papeterie achetés par les services de l'État : 25 % à compter de 2017, puis 40 % en 2020.

1.5 Moduler et territorialiser progressivement la TGAP en rendant de plus en plus dissuasifs le stockage et l'incinération des déchets

GT 7

Derniers modes de traitement dans la hiérarchie européenne de gestion des déchets, l'incinération (sans valorisation énergétique) et le stockage présentent entre autres l'inconvénient de créer moins d'emplois que les activités de valorisation des déchets. De plus, il peut exister des phénomènes de saturation d'exutoires locaux, moyennant quoi les déchets sont parfois transportés sur de longues distances.

Or le cadre réglementaire actuel n'est pas réellement dissuasif vis-à-vis de l'incinération et du stockage des déchets ; il ne pousse pas à une meilleure valorisation des déchets, qui serait aussi plus locale. Par exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) varie, non pas en fonction du volume de déchets incinérés ou stockés, mais selon les catégories d'activité et de produit. Pour moduler et territorialiser la TGAP, et valoriser localement les déchets produits, la piste suivante serait à étudier : augmenter la TGAP dans les zones de surcapacité en incinération et stockage, pour éviter de drainer des déchets venant de l'extérieur du territoire.

L'échelle de territoire adéquate serait à déterminer par les futurs porteurs de l'initiative (communes, communautés de communes, etc.), sachant qu'une évolution du mode de calcul de la TGAP impliquerait une évolution législative au niveau national.

1.6 Intégrer les coûts de la transformation et du conditionnement pour faciliter le don des invendus alimentaires

GT 1 bis

Afin de donner une seconde vie aux invendus alimentaires, il est souvent nécessaire de (re)conditionner ces produits, de les transformer (en soupe, en confiture ou en jus par exemple) ou de les cuisiner pour augmenter leur durée de vie et faciliter leur consommation ultérieure. Pour faciliter le développement de ces activités, deux volets sont à développer et explorer :

- L'intégration du coût de ces étapes de transformation et conditionnement dans le circuit du don alimentaire. Il faut également s'interroger sur les conditions nécessaires à la revente d'un produit issu d'un don et transformé ;
- Une possibilité de défiscalisation offerte au don alimentaire suivi d'activités de transformation ou de conditionnement.

1.7 Avancer sur l'incitation au don en nature et le soutien aux produits réparés

GT 3

Les invendus des entreprises sont encore souvent détruits, ou laissés aux grossistes ; et en règle générale, les fabricants ou les distributeurs ne cherchent pas à réparer les produits présentant un (léger) défaut. Cette proposition d'action a pour objectif de lever les freins actuels au don des produits pour réemploi et réparation. Les entreprises devraient être davantage incitées à travailler avec les acteurs de la seconde vie des produits, de façon à sortir d'une logique de déchets. L'incitation pourrait être fiscale, avec à titre d'exemples :

- L'augmentation de la part de défiscalisation sur le don en nature des invendus (de 60 % à 80 % par exemple) ;
- L'abaissement de la TVA des produits réparés ;
- La reconnaissance à certaines associations environnementales d'un statut qui offrirait des avantages fiscaux aux entreprises qui leur donnent.

Le Grand Paris pourrait porter ces messages à l'échelle nationale, avant même qu'ils ne soient relayés à l'échelle européenne.

Initiative I.2

La Banque Solidaire de l'Équipement (BSE)

Le projet de la BSE permet à des personnes en situation de grande précarité et accédant à un logement pérenne d'acquérir, à des prix très modiques, des biens neufs pour équiper leur logement (vaisselle, mobilier, électroménager, linge de maison, etc.). La BSE permet d'accompagner les familles dans leur démarche d'appropriation du logement et de sécuriser ainsi leur parcours. L'action de la BSE est rendue possible grâce à des partenariats avec de grandes entreprises, qui donnent à Emmaüs Défi leurs invendus ou leurs fins de série. Les bénéficiaires de la BSE sont identifiés et orientés par les travailleurs sociaux, tandis que les aspects opérationnels du projet sont mis en œuvre par des salariés en insertion.

Après avoir équipé plus de 1 000 familles à Paris en 3 ans, l'objectif est à présent d'essaimer le projet et de multiplier son impact dans toute la France (avec un objectif de 10 000 clients-bénéficiaires), grâce au soutien de partenaires associatifs locaux et des entreprises.

Initiative I.3

Vers des événements culturels "Zéro Déchet"

Portée par Phenix, la démarche "Vers des événements Zéro Déchet" propose aux acteurs du secteur événementiel d'entrer dans la logique d'économie circulaire, en intégrant dans les pratiques l'écoconception de la scénographie en amont, la réduction du gaspillage et la valorisation des déchets en aval. Cette démarche se traduit par deux types d'action :

- En amont de l'événement : aider les designers et architectes à s'approvisionner en matériaux de récupération, afin de mieux maîtriser le budget décoration et scénographie ;
- En aval de l'événement : récupérer et redistribuer les surplus alimentaires en fin de festival, à destination d'associations caritatives.



1.8 Réformer les modalités d'octroi des subventions en faveur des nouvelles économies

GT 3

Dépassant le débat sur le nombre ou le montant des subventions accordées aux associations dédiées au réemploi et la réutilisation des produits, un consensus se dégage sur les modalités d'octroi de ces subventions, selon lequel :

- La partie administrative des subventions est très lourde pour les associations, appelant à une simplification du parcours administratif depuis la demande de subventions jusqu'au bilan ;

- Les subventions actuelles répondent le plus souvent à une logique de court terme, qui cible avant tout le développement de l'innovation. Ceci va à l'encontre du besoin de visibilité formulé par les associations. Un plan de subvention pluriannuel, cependant, ne serait pas forcément compatible avec le souhait de simplification également exprimé.

D'après les bénéficiaires, la nature des subventions pourrait également être modifiée, pour cibler davantage la phase d'amorçage, dans un objectif de développement de modèles économiques associatifs pérennes.

Initiative 1.4

Soutien aux ressourceries et recycleries en Val-de-Marne

Par le financement d'études de faisabilité, le département du Val-de-Marne soutient l'amorçage et le développement de plusieurs ressourceries sur son territoire : "Approche", "Chic ! On ressource" et "RIP (Résister Insister Persister)". Cette action contribue à faciliter le retour à l'emploi d'un public en insertion (par un accompagnement spécifique), ainsi que le réemploi de matériaux et de biens mobiliers usagés. Cette action s'inscrit dans le plan régional d'élimination des déchets, avec comme objectif la création de 30 ressourceries d'ici à 2019.

Le développement des ressourceries et recycleries contribue à créer des écosystèmes territoriaux, qui mettent en avant l'être humain et ses potentialités, et permettent l'avènement d'une nouvelle économie respectueuse de l'environnement, recourant à l'emploi local et aux circuits de proximité.



Repenser les bâtiments et les énergies

I.9 Développer de nouveaux modèles économiques pour une construction durable

GT 2

L'approche économique actuelle, fondée sur une valeur économique qui n'intègre pas les externalités environnementales et sociales, freine en partie l'émergence des initiatives de construction dans l'esprit de l'économie circulaire. Le Grand Paris pourrait porter une première phase de création et de test d'un logiciel d'analyse économique, pour comparer deux versions d'un même projet de construction, l'une basée sur l'approche linéaire et l'autre sur l'approche circulaire. Des leviers fiscaux pourraient également être mobilisés, comme l'exonération de TVA pour des matériaux réemployés, recyclés ou biosourcés, l'octroi d'un bonus en surface pour les projets de construction circulaire, ou l'évolution d'un dispositif d'investissement immobilier, sur la base d'un label Économie Circulaire reconnu (du "Pinel BBC" au "Pinel EC"). En règle générale, ces leviers devront préférer les obligations de résultats aux obligations de moyens, de façon à ne pas freiner l'innovation.

I.10 Créer un guichet unique des énergies de récupération dédié aux aides et aux procédures administratives

GT 6

S'adressant aux producteurs potentiels d'énergie de récupération, et à leurs clients potentiels, un interlocuteur unique répondrait à toutes les questions liées aux aides existantes et aux procédures administratives liées. Un guichet unique permettrait de simplifier les démarches administratives (dont celles relatives au financement des projets), et d'accélérer le développement des énergies de récupération. Pour garantir un niveau de confiance élevé de la part des acteurs, le guichet unique doit être indépendant et non porté par un industriel. Il doit également permettre d'établir un lien étroit avec les actuels organismes d'aide (ADEME, Région, etc.) ; en ce sens, les PRIS (Point Rénovation Info Service) ou les ALEC (Agences Locales de l'Énergie et du Climat) pourraient assurer efficacement cette mission de guichet unique.

I.11 Prioriser les énergies de récupération dans les réseaux

GT 6

Le mix énergétique français devrait intégrer une part minimale d'énergies de récupération. Le Grand Paris, et les pouvoirs publics nationaux, doivent réfléchir à l'incitation économique juste (TVA réduite⁵, bonus, taxe carbone, etc.), qui permette de capter l'énergie de récupération dans les réseaux (énergie non valorisée de l'incinération des déchets ou des centres de données par exemple). Quoiqu'il en soit, il reste essentiel de favoriser les économies d'énergie, et d'utiliser les énergies déjà produites plutôt que d'en produire de nouvelles.

Initiative I.5

Récupération de la chaleur produite dans un centre de données à Marne-la-Vallée

Sur le territoire de Marne-la-Vallée, la chaleur produite par les centres de données est récupérée et valorisée dans le réseau du parc d'entreprises Paris Val d'Europe : une eau à température de 48°C est directement utilisée en sortie d'échangeur, et chemine dans les canalisations du chauffage urbain du parc d'activités. Déjà à bonne température, elle n'a pas besoin d'être chauffée davantage : ainsi "prête à l'emploi", elle est particulièrement vertueuse d'un point de vue économique et environnemental.



⁵ La TVA réduite est déjà applicable sur la part variable de la tarification des réseaux de chaleur alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables et de récupération. La part fixe de la tarification, quant à elle, est déjà à 5,5 % (comme pour les autres énergies).

I.12 Mettre en œuvre des mécanismes économiques incitatifs spécifiques aux énergies de récupération

GT 6

Les énergies de récupération sont actuellement peu compétitives face aux énergies fossiles carbonées, dont le prix a tendance à stagner ou baisser. Pour assurer la viabilité économique des projets de récupération d'énergie, des mécanismes d'aide existent déjà, à l'instar du Fonds Chaleur géré par l'ADEME. Ces derniers pourraient être complétés par des aides spécifiques et locales, apportées en fonction des gisements territoriaux identifiés, dans la limite des plafonds d'aide publique autorisés. À l'échelon national et à plus long terme, une réflexion sur les meilleurs moyens de taxer les énergies fossiles bénéficierait aux énergies de récupération.

Initiative I.6

Contrat de performance énergétique dans les Hauts-de-Seine

Le département des Hauts-de-Seine a lancé en 2011 son premier Contrat de Performance Énergétique (CPE). Il a pour objet principal de conduire à des économies d'énergie, garanties par la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la performance énergétique d'ordre technique et comportemental, tout en améliorant le confort.

Ce CPE d'une durée de 7 ans est appliqué à 6 collèges des Hauts-de-Seine, et doit permettre d'atteindre progressivement une économie annuelle de 33 % en énergie primaire, avec une réduction de 46 % des émissions de gaz à effet de serre, soit un peu plus de 2 200 t eq CO₂ évitées sur les sept années du marché. Une économie d'énergie de 4 % a été mesurée entre 2012 et 2013, puis de 14 % entre 2013 et 2014.



Axe II Innover et expérimenter



Développer l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

II.1 Initier de nouvelles démarches d'EIT grâce à des retours d'expérience en France et à l'étranger

GT 7

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) reste encore peu connue des entreprises, sachant que les conditions de mise en œuvre et le potentiel économique de l'EIT peuvent varier fortement d'un territoire à l'autre. De nouvelles démarches d'EIT pourraient être initiées à la suite :

- D'un recensement des expériences d'EIT en France et à l'étranger ;
- D'une identification des freins, leviers et bonnes pratiques associées ;
- D'un partage des bonnes pratiques, qui insisterait sur les aspects reproductibles sur le territoire du Grand Paris.

Cette proposition d'action pourrait être pilotée par un acteur principal, avec l'implication de nombreux partenaires à différentes étapes. Le comité francilien des acteurs de l'économie circulaire, les collectivités territoriales, les aménageurs, les fédérations professionnelles ainsi que les clusters et les pôles de compétitivité du territoire, seraient tous impliqués dans l'identification des retours d'expérience, en capitalisant sur les travaux déjà menés. La rencontre entre acteurs et les visites sur sites faciliteraient enfin le lancement de nouvelles démarches d'EIT.

II.2 Mobiliser de nouveaux modèles de financement pour l'EIT

GT 7

Dans le cadre de la Troisième Révolution Industrielle en Nord-Pas-de-Calais, un livret d'épargne citoyenne dédié a été créé pour le financement d'entreprises innovantes et responsables, une première en France⁶. Sur la base de cet exemple, l'idée serait de mobiliser de nouveaux modèles de financement pour développer les démarches d'EIT et motiver les parties prenantes à l'image :

- Des livrets citoyens fléchés ;
- Du financement participatif sur des sujets impliquant les riverains, créant de la valeur locale (emplois), et réduisant les nuisances d'activité (transports, bruit, odeurs, dépôts sauvages) : à

titre d'exemple, le financement participatif citoyen a été mobilisé pour le développement des parcs éoliens ;

- Du tiers financement.

En plus des outils financiers disponibles au niveau régional (AIR, AIMA, PM'UP), et des possibilités financières offertes aux groupements d'entreprises via des appels à projets, les nouveaux modèles de financement pourraient s'appuyer sur une approche multi-partenariale (Métropole, Conseil Régional, etc.), avec des formes juridiques comme la Société d'Économie Mixte.

II.3 Faire émerger de nouvelles zones d'activités ou requalifier des zones d'activités en déclin en intégrant comme principe de base l'EIT

GT 7

À l'intérieur d'une même zone d'activités, les pratiques de mutualisation sont faibles en général, et il existe des phénomènes de compétition entre différentes zones. Par ailleurs, beaucoup de zones d'activités sont aujourd'hui vieillissantes et non modulables. Intégrer l'EIT dans ces zones d'activités pourrait créer un nouvel élan et permettre à terme de fidéliser les entreprises, réduire leurs coûts et améliorer leur image.

Afin d'inciter à l'émergence de zones d'activités (nouvelles ou en requalification) intégrant comme principe de base l'EIT, une ou plusieurs zones d'activités "exemples" pourraient être déployées sur le territoire du Grand Paris. Pour cela, trois étapes seraient essentielles :

- Identifier les zones d'activités en cours de requalification et les friches industrielles à redynamiser ;
- Recruter des entreprises en fonction de leur propension à collaborer et de la typologie de leurs flux ;
- Définir les conditions d'accès et encourager l'implantation de ces entreprises.

L'exemple d'un ou plusieurs démonstrateurs pourrait ensuite être essaimé, pour faciliter l'émergence de zones d'activités intégrant l'EIT.

⁶ Voir : <https://www.credit-cooperatif.coop/particuliers/ensemble-nos-actualites/lancement-du-livret-depargne-troisieme-revolution-industrielle>.

Initiative II.1

Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris"

Lancé en novembre 2014, l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" permet de repenser 23 sites parisiens, pour qu'ils deviennent des modèles de la ville du futur en matière d'architecture, de nouveaux usages, d'innovation environnementale et de co-construction. 372 projets ont été officiellement déposés en vue d'un premier jury de sélection, qui a retenu 75 candidatures en juillet 2015, à raison de 3 à 4 candidats par site.

La Ville de Paris propose ainsi au secteur privé de s'investir pour accélérer la dynamique de régénération urbaine et d'adaptation aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux. Par sa conception, ses spécificités techniques, sa programmation, son insertion dans l'environnement immédiat et métropolitain, chaque projet devra démontrer son apport à la ville durable et intelligente. Celui-ci s'exprimera à la fois au travers de l'usage des technologies nouvelles autour de l'économie circulaire, mais aussi dans sa capacité à s'adapter, accompagner, voire générer de nouveaux modes de vie. L'innovation doit avoir notamment pour objectif la résilience et l'efficacité énergétique : par exemple l'immeuble "productif", qui s'inscrit dans un cycle d'économie circulaire et devient "ressource" pour le quartier ou l'îlot dans lequel il s'insère.



Découvrir des connaissances et des méthodes

II.4 Encourager la recherche académique sur l'économie de la fonctionnalité

GT 3

Des projets de recherche et même des organisations comme le Club Économie de la Fonctionnalité et Développement Durable existent déjà sur le sujet de l'économie de la fonctionnalité. Mais pour faire du Grand Paris une terre d'excellence, il s'agira de créer une chaire de recherche académique, à rayonnement international, sur ce thème. Cette chaire se verrait assigner plusieurs objectifs, comme la quantification de l'économie de l'usage, la réflexion pour l'émergence de nouveaux modèles économiques ou des préconisations concrètes, l'apport d'expertise en soutien au législateur. La chaire de recherche académique serait dotée de moyens financiers à long terme, et fonctionnerait sur la base de partenariats forts avec les entreprises, les universités, les écoles d'ingénieurs et de commerce, et les institutions de recherche existantes.

II.5 Expérimenter de nouvelles pratiques de maîtrise d'ouvrage publique pour bâtir en économie circulaire

GT 2

Aujourd'hui, il est souvent plus facile de faire du neuf avec des nouveaux matériaux, que de rénover de l'ancien avec des matériaux recyclés. À terme, on pourrait imaginer de changer les règles d'obtention des permis de construire, en fonction de critères d'économie circulaire. Dans l'intervalle, le Grand Paris pourrait être moteur de l'initiative et lancer des projets publics pilotes pour la déconstruction sélective, le réemploi des matériaux de chantier, l'utilisation de matériaux recyclés ou biosourcés, etc. Un portage politique fort serait le garant d'un soutien aux expérimentations menées.

II.6 Créer une pépinière d'entreprises facilitant les démarches d'écoconception

GT 4

Dans le Grand Paris, à proximité géographique des centres universitaires et de recherche, une pépinière serait créée pour soutenir les entreprises qui souhaitent s'engager dans l'écoconception. Fonctionnant comme un centre de ressources, cette pépinière viendrait en appui des start-ups et des PME (en priorité) pour sensibiliser aux enjeux de l'écoconception, inciter à l'innovation, aider à un nouveau positionnement stratégique et attirer des partenaires ou des investisseurs. Lieu d'expertise, la pépinière de l'écoconception serait adossée à un acteur institutionnel reconnu, et poussée en avant par les collectivités, les fondations, les chambres de commerce. Un système de mentorat, selon lequel les entreprises passées par la pépinière deviendraient mentors à leur tour, pourrait également être mis en place, et ce de façon à essaimer les démarches d'écoconception dans les entreprises.

Porter des projets novateurs

II.7 Favoriser les projets innovants pour la récupération d'énergie

GT 6

Alors qu'il est difficile, aujourd'hui, de trouver des financements dans un secteur énergétique très réglementé, un appel à projets innovants permettrait de sélectionner plusieurs pilotes, qui seraient ensuite répliqués à plus grande échelle. La phase d'incubation des projets, deux à trois ans, permettrait de retenir les technologies les plus rentables sur les plans économique et environnemental ; appuyées par des retours d'expérience, ces technologies pourraient ensuite être déployées plus largement avec un risque moindre financier ou de rupture d'approvisionnement. Une structure d'appui aux pilotes, à l'instar de Paris & Co, faciliterait les mises en relation, et des événements de type TEDx seraient organisés pour communiquer sur les projets innovants ayant abouti.

Initiative II.2 Captage géothermique dans les parois moulées des stations du métro

À l'initiative de la RATP, pour la première fois sur le réseau du métro parisien, la récupération de l'énergie du sol par l'installation d'un système de captage géothermique au sein de parois moulées du tunnel du métro va être réalisée. Cette expérimentation est menée dans le cadre du prolongement de la ligne 14. Le dispositif va être implanté sur les stations Porte de Clichy et Mairie de Saint-Ouen. À cette dernière station, l'énergie récupérée pourra alimenter en partie un bâtiment d'habitation en surface.

Le projet porté par la RATP et le STIF, et auquel contribue SYSTRA⁷, a démarré en 2012 par des études ; les premiers travaux ont débuté en 2014.



⁷ SYSTRA : groupe de conseil et d'ingénierie pour les infrastructures de transport public, détenu en partie par la SNCF et la RATP.

II.8 Développer les productions agricoles ou énergétiques sur sols pollués

GT 1

Il y a en Île-de-France environ 650 sols pollués, répertoriés dans une base de données construite par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE⁸). Ce foncier disponible mais difficilement valorisable serait propice à une production agricole ou énergétique. Selon le type de pollution, plusieurs solutions sont envisageables :

- Une culture alimentaire hors sol, bien qu'elle ne s'affranchisse pas des pollutions volatiles, fréquentes en milieu urbain ;
- La plantation en pleine terre d'arbres fruitiers "compatibles" ;
- Une culture énergétique dédiée ;
- La phytoremédiation, pour remise en état des terres polluées à long, voire très long terme selon les contaminants présents.

La production agricole ou énergétique sur sols pollués peut s'envisager également de façon temporaire, dans le cadre de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), comme cela est à l'étude sur le territoire d'Est Ensemble.



II.9 Lancer des appels à projet de végétalisation innovante

GT 1

L'appel à projets de végétalisation innovante lancé en 2013 par la Ville de Paris avait retenu 30 projets répondant aux objectifs de biodiversité, d'agriculture urbaine et d'adaptation au changement climatique. Production maraîchère de fraises sur des murs ou des toits, poulaillers participatifs en milieu urbain, jardins partagés hors sol, champignonnière pour la petite ceinture, autant d'initiatives issues de l'appel à projets de 2013, et qui pourraient être complétées par d'autres. L'accent pourrait être mis sur la vocation pédagogique des projets de végétalisation, pour l'éducation des jeunes publics et le renforcement du lien intergénérationnel.



Proposition d'action IV.7
Viser une école exemplaire sur
l'alimentation durable



⁸ http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones_SSP.map. Au 14 février 2014, la base recensait 800 sites, dont un peu plus de 650 sites pour lesquels il y a une pollution avérée.

Axe III
Changer d'échelle et asseoir
la dynamique territoriale



Faire changer d'échelle les projets d'EIT et de récupération d'énergie

III.1 Formaliser un diagnostic de l'existant et établir un plan d'action pour le développement de l'EIT

GT 7

Des premières études ont déjà été faites à l'échelle de l'Île-de-France, qui ouvrent la voie au développement de l'EIT⁹, et des démarches exemplaires ont déjà été lancées, comme la requalification de la Zone d'Activités Économiques Jean Mermoz à La Courneuve (Plaine Commune). En s'appuyant sur ces initiatives existantes, un comité d'animation choisi par les collectivités du Grand Paris formaliserait un diagnostic de l'existant, à l'échelle francilienne d'abord, puis de façon plus ciblée pour certaines zones à haut potentiel d'EIT. Ce diagnostic aurait au moins pour objectifs de :

- Recenser les politiques régionales en faveur de l'écologie industrielle et territoriale ;
- Cartographier les zones d'activités qui génèrent d'importants flux de ressources et d'énergie, selon les acteurs économiques considérés (tertiaire bureaux, tertiaire commercial, industriel) ;
- Définir précisément les besoins des entreprises pour s'engager dans l'EIT, et identifier les relais d'influence capables d'inciter les entreprises (associations, fédérations, chambres de commerce, entrepreneurs, etc.).

Le diagnostic d'écologie industrielle et territoriale du Grand Paris aboutirait à un plan d'action pour la mise en œuvre de l'EIT à différentes échelles (de la Région Île-de-France à la zone d'activités), établissant entre autres les stratégies d'implication des acteurs et indiquant les études complémentaires à mener.

III.2 Créer une structure coordinatrice des initiatives d'EIT sous la forme d'un comité unique pour soutenir le développement opérationnel des initiatives d'EIT

GT 7

Si le contexte politique, économique et social est favorable au développement de l'écologie industrielle et territoriale, la création d'un comité unique permettrait cependant de soutenir les acteurs désireux de se lancer dans une démarche d'EIT ou de changer d'échelle. Structure de référence à l'échelon régional, ce comité unique aurait pour principales missions de :

- Mettre en réseau les acteurs ;
- Diffuser les bonnes pratiques ;
- Accompagner les futurs porteurs de projet dans leurs différentes démarches ;
- Coordonner, promouvoir, accompagner et observer activement ;
- Mettre en place des synergies concrètes ;
- Mener des études, développer des méthodologies.

Ce comité s'adresserait à l'ensemble des acteurs susceptibles d'être impliqués dans une démarche d'EIT, tels que les collectivités territoriales, les associations d'entreprises, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les aménageurs des zones d'activités ou les organismes de logement social. Travaillant en collaboration avec des laboratoires et des pôles de compétitivité, le comité unique disposerait d'un budget propre et d'une équipe de travail dédiée. Il s'appuierait sur les structures déjà existantes, notamment le comité francilien fondé par la DRIEE, l'ADEME et l'association ORÉE.



Initiative IV.1

Animation du Comité francilien des acteurs de l'économie circulaire

⁹ Notamment :

- Sabine Barles, Laboratoire Théorie des Mutations Urbaines (2007), Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : Le métabolisme de Paris et de l'Île-de-France
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (2013), Économie circulaire, écologie industrielle : Éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France

III.3 Mettre en place à l'échelle de la métropole une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération

GT 6

De façon à coordonner les actions envisagées dans le domaine des énergies de récupération, une instance devrait être désignée pour accompagner les projets publics et privés (aménageurs, collectivités, entreprises). Elle porterait entre autres le recensement des données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération, recensement présenté à la Proposition d'action IV.4. Cette instance coordinatrice aurait également pour objectif d'augmenter la part des énergies de récupération ; elle se positionnerait le plus en amont possible des projets, de façon à en assurer la faisabilité. L'instance stratège des énergies de récupération s'appuierait sur une équipe pluridisciplinaire disposant de profils capables de répondre à des questions techniques, juridiques et économiques.



Proposition d'action IV.4
Recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération

Planifier, préserver et gérer collectivement le foncier

GT 6

III.4 Intégrer la vision énergie de récupération dans la logique de planification du foncier

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourrait être le bon outil pour acter la valorisation d'énergies de récupération. Tous les acteurs chargés de l'élaboration d'un PLU, aidés si possible de conseillers en énergie (comme les Espaces Info Énergie), pourraient intégrer les productions d'énergies de récupération dans les projets d'aménagement. Les PLU des territoires devront être compatibles avec le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) métropolitain, et cohérents avec des documents de planification comme le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF) ou le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE).

Des incitations aux énergies de récupération pourraient également être introduites à l'échelle nationale, comme un volume constructible accordé en supplément si des projets présentent un recours à une énergie de récupération. L'essentiel est de faire évoluer la logique de planification du foncier pour faire entrer les ressources et les besoins en énergie, d'aujourd'hui et de demain, dans le PLU.



Proposition d'action I.9
Développer de nouveaux modèles économiques pour une construction durable

Initiative III.1

Récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement

La Ville de Nanterre, soutenue par la direction régionale Île-de-France de l'ADEME, a construit l'éco-quartier Centre Sainte-Geneviève en utilisant un réseau de chaleur alimenté par l'énergie récupérée sur les eaux usées et par la géothermie superficielle. Ce quartier de 5 hectares comprend 650 logements neufs, 1 000 m² de commerces et un groupe scolaire.

Le réseau de chaleur utilise le dispositif Degrés Bleus d'Eau & Force pour récupérer l'énergie contenue dans les eaux usées (eau des cuisines, des salles de bains, etc.). La chaufferie centrale, d'une puissance cumulée d'environ 3,5 MW, s'appuie sur deux pompes à chaleur (800 kW) qui vont valoriser la chaleur récupérée grâce aux 200 mètres linéaires d'échangeurs thermiques installés sur le réseau d'assainissement du Conseil départemental, à proximité de l'éco-quartier.

Les premiers bâtiments ont été livrés en 2011. C'était la première fois en France qu'un éco-quartier était chauffé selon ce principe.



III.5 Protéger les terres agricoles pour assurer des circuits alimentaires de proximité

GT 1

Plusieurs collectivités du Grand Paris disposent encore d'un foncier agricole important, et souvent de bonne qualité. Menacées par l'urbanisation, les terres agricoles devraient être protégées, de façon à assurer des circuits alimentaires de proximité, et à maintenir un lien étroit entre producteurs et consommateurs. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) intègre un objectif de protection et de valorisation des espaces agricoles, mais n'offre pas de garantie ferme, comme par exemple un mécanisme de quota pour les terres agricoles. Le Grand Paris et ses partenaires (les départements, la Région Île-de-France, l'État) pourraient se doter d'une stratégie foncière adaptée aux nouveaux enjeux agricoles et simplifier les procédures de protection du foncier à valeur agricole.

III.6 Faciliter l'implantation dans le Grand Paris des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire par l'organisation du partage de locaux

GT 3

Cher et difficile d'accès, le foncier n'en reste pas moins une variable clé pour les acteurs de l'économie circulaire en règle générale, et les structures de l'économie sociale et solidaire en particulier. Un premier travail de diagnostic serait à engager, pour cartographier les locaux disponibles, dont ceux qui pourraient être partagés. Les collectivités du Grand Paris auraient un rôle à jouer pour faire se rencontrer l'offre (bailleurs publics, mixtes ou privés) et la demande (structures de l'économie sociale et solidaire, associations ou entreprises), dans un objectif final :

- D'optimisation de l'usage des locaux – qui pourrait réduire in fine le besoin en subventions ;
- De service d'intérêt général développé par les acteurs soutenus.

À Paris, cet effort pourrait s'appuyer sur une mobilisation des Équipes de Développement Local (EDL), chargées de l'animation et de la communication dans douze quartiers jugés "prioritaires".

Initiative III.2 Modification générale du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de modification générale du PLU de la Ville de Paris cherche à renforcer les dispositions réglementaires qui favoriseront l'économie des ressources et, plus généralement, la qualité de l'environnement. Par exemple :

- Pour les performances énergétiques et environnementales des constructions, il est introduit, en application de la loi, un article 15 qui contient des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales, de collecte des déchets, de caractéristiques thermiques renforcées notamment pour les opérations réalisées dans les ZAC, ainsi que des incitations à utiliser des matériaux renouvelables ou biosourcés ;
- Pour la gestion des déchets, l'objectif de la modification du PLU de la Ville de Paris est de contribuer à mettre en œuvre un réseau dense de points d'apports volontaires de déchets, associés à des dispositifs de recycleries ;
- Pour le développement de l'agriculture urbaine, les nouvelles dispositions renforceront les exigences qualitatives et les normes d'espaces libres et plantations de pleine terre, sur dalle et en toitures, terrasses et murs, propices en outre à la gestion des eaux pluviales.

Optimiser la logistique sur le territoire

III.7 Entrer dans une logique de coopération territoriale pour la prévention et le recyclage des déchets

GT 3

En matière de prévention et de recyclage des déchets, les acteurs d'un territoire ne communiquent pas suffisamment (entreprises, associations, collectivités), et s'inscrivent davantage dans des logiques de filières que d'écosystèmes. Les collectivités du Grand Paris pourraient jouer un rôle d'impulsion et de mise en relation des acteurs, pour faciliter le don, le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage des produits. Un objectif final d'autonomie et de résilience du territoire serait poursuivi, servi à plus court terme par :

- Un diagnostic amont, pour identifier sur un territoire les grands flux qui pourraient être donnés, réemployés, réparés, réutilisés ou recyclés ;
- Des ateliers de travail thématiques et opérationnels pour la recherche d'innovations et l'échange de bonnes pratiques.

La concertation à l'œuvre lors des États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris devrait en quelque sorte être permanente, de manière à entretenir la dynamique collective.



Proposition d'action V.8
Favoriser le réemploi et la réutilisation des produits à durée de vie longue dans les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

III.8 Développer et stimuler le maillage territorial pour optimiser le réemploi et la valorisation des matériaux à l'échelle locale

GT 2

La Région Île-de-France est structurellement déficitaire en matériaux de construction, et les acteurs du BTP sont des utilisateurs intensifs du réseau routier francilien. La logistique et le maillage du territoire du Grand Paris, pour l'acheminement responsable des matériaux de construction et l'évacuation facilitée des déchets du BTP, est donc à repenser. Si le Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) fixe des objectifs pour le développement des modes de transport alternatifs et l'optimisation du transport routier, le Grand Paris pourrait néanmoins consolider les bases de données existantes, de façon à ce que l'information soit mieux partagée entre les maîtres d'œuvre, les collectivités et la Région¹⁰. Des espaces de stockage temporaires pourraient a minima être inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), a maxima être contraints réglementairement par l'imposition d'un pourcentage minimal de foncier destiné au stockage (en fonction du volume de chantiers programmés sur le territoire). Un meilleur maillage du territoire permettrait de réduire l'empreinte environnementale globale des projets, en diminuant les distances et en variant les modes de transport avec un recours plus important au fluvial par exemple, ainsi qu'en augmentant le réemploi et le recyclage des matériaux.

¹⁰ Référencement des projets par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) ; application créée par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ; chantier cartographiés via Boursomat (bourse d'échange de matériaux en ligne) et SOLDating (plateforme web d'échange de terres inertes entre chantiers).

Initiative III.3

Plateforme de mise en relation pour la gestion de proximité des terres excavées

Spécialisée dans la gestion des terres de chantier, la société Hesus propose également un service d'échange de terres, SOLDating, lancé en 2014. Il met en relation demandeurs et détenteurs de terres inertes entre chantiers, permet la traçabilité des terres, et outille ainsi l'échange de terres de chantier à chantier via une plateforme simplifiée (web et mobile). Ce service sécurisé, économique et écologique permet la valorisation et le réemploi des terres non polluées du BTP.

Construite de concert avec la Région Île-de-France et la Mairie de Paris, SOLDating a déjà permis la valorisation de plus de 30 000 m³ de terres en région Île-de-France.

III.9 Privilégier des chaînes logistiques de proximité en adaptant et en diversifiant les modes de transport des produits alimentaires donnés

GT
1 bis

Face à la diversité des types de produits alimentaires donnés et à la fluctuation des quantités à transporter, il semble nécessaire d'adapter et de diversifier les modes de transports utilisés pour acheminer les dons alimentaires. Cet impératif répond également aux enjeux écologiques et à la recherche d'optimisation logistique au niveau du Grand Paris. Ainsi, différents moyens de transport sont à envisager (camion, voiture, vélo, fluvial, piéton) en fonction du territoire, urbain ou péri-urbain, de la longueur du trajet et de la nature des produits concernés. Il est également intéressant de réfléchir à des solutions de mutualisation avec des acteurs qui ne sont pas concernés directement par le don alimentaire. Par exemple, des partenariats avec des transporteurs privés pourraient être mis en place pour éviter les trajets de camions à vide sur le territoire.



Axe IV

Changer les mentalités et les pratiques



Sensibiliser tous les publics à l'économie circulaire

IV.1 Créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire

GT 5

Les États Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris ont instauré une dynamique de partage d'idées et de dialogue entre acteurs de tous horizons, mais concernés par une même thématique autour de l'économie circulaire. Pourquoi s'arrêter là ? Une plateforme en ligne d'information et d'échange, pensée sur un mode collaboratif, permettrait de faire perdurer l'esprit de la démarche tout en l'ouvrant aux citoyens. Développée par une collectivité ou un tiers, cette plateforme serait animée via les réseaux sociaux, et alimentée en contenu grâce à des lettres d'information relatives à l'économie circulaire. La plateforme deviendrait une structure de référence sur la thématique, à l'image d'un portail d'entrée qui servirait à mieux diriger vers d'autres sites plus spécialisés. Elle permettrait aussi de fédérer des acteurs aujourd'hui dispersés, d'orienter les porteurs de projets vers les bonnes informations et les bons partenaires, et enfin de communiquer envers le grand public.

Initiative IV.1

Animation du Comité francilien des acteurs de l'économie circulaire

L'objectif de ce comité fondé en 2013 par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), l'ADEME et l'association ORÉE, est de fournir les outils pratiques et les retours d'expériences dont les collectivités ont besoin pour intégrer les acteurs économiques dans la transition écologique de leurs territoires. Ses membres (DRIEE, ADEME, association ORÉE, Mairie de Paris, Conseil Régional d'Île-de-France, ARENE, TEDDIF, IAU, DIRECCTE, ORDIF) mènent une réflexion collective sur la stratégie régionale d'économie circulaire, afin d'identifier les connexions et assurer la cohérence de leurs actions.

Le Comité francilien représente une gouvernance originale dont le modèle inspire déjà d'autres régions (Limousin). Il a produit des outils qui doivent être connus des collectivités : les Fiches méthodologiques sur l'EIT et le Recueil cartographique des initiatives franciliennes exemplaires en économie circulaire¹¹.



¹¹ Voir : <http://www.oree.org/3priorites/economie-circulaire/ressources.html>.

IV.2 Créer un lieu emblématique de l'économie circulaire

GT 5

Central et accessible, LE lieu de l'économie circulaire serait un laboratoire ouvert à tous, regroupant au moins les fonctions suivantes : un guichet de sensibilisation des entreprises, un lieu d'information pour les citoyens, un lieu de création et d'échanges investi par les associations, etc. Le "hub" de l'économie circulaire, doté de salariés permanents, serait un point de rayonnement vis-à-vis de l'extérieur, avec une communication dédiée forte. Il répondrait aux grands enjeux de connaissance et de diffusion de l'économie circulaire auprès de tous les publics, et de prise de conscience de toutes les possibilités offertes par l'économie circulaire. Il pourrait être complémentaire de la proposition d'action précédente.

IV.3 Concevoir et déployer des labels pour l'économie circulaire

GT 5

Pour informer les consommateurs et les orienter vers les "bons produits", des labels sont à inventer ou à réinventer, ou encore à mettre en lumière. Pour les produits neufs, plusieurs labels environnementaux officiels sont garants de l'écoconception des produits, à l'instar de NF Environnement en France ou de l'écolabel européen. Le Grand Paris pourrait donner davantage de visibilité à ces labels. Pour les produits de seconde main (réparés, reconditionnés), on observe d'une part un manque de confiance de la part des consommateurs, d'autre part une grande hétérogénéité des pratiques des entreprises qui les soumettent. C'est en ce sens qu'un label de qualité pour ces produits de seconde main serait utilement développé. Ceci suppose :

- Une définition des critères d'attribution du label ;
- Une organisation tierce et indépendante ;
- Une charte graphique claire pour un label reproductible sur différents types de produits.

Signes d'une consommation responsable, les différents labels de l'économie circulaire permettraient à la fois un allongement de la durée d'usage des produits, et une économie des ressources naturelles.

Initiative IV.2

Création d'un système de labellisation des produits d'occasion avec comme premier candidat le téléphone portable via le label "Mobile Certifié Recyclé et Reconditionné"

RCube.org est la fédération des acteurs professionnels de la réduction des déchets, du réemploi et de la réutilisation. La création d'un système de labellisation des produits d'occasion est un projet porté par RCube.org, en collaboration avec le cabinet d'audit DNV GL – spécialiste en mise en place de système de certification – Recommerce Solutions et Point Service Mobile – deux entreprises dans le secteur de la téléphonie situées en Île-de-France.

Le projet consiste à créer un système de labellisation pour reconnaître la qualité des équipements d'occasion. Ce système de reconnaissance externe a pour vocation de garantir la qualité des équipements reconditionnés, mais également d'assurer le contrôle du respect des bonnes pratiques dans le secteur de l'occasion. Le premier label qui sera lancé concernera les téléphones portables. Ce système de labellisation est extensible à d'autres produits (informatique, mobilier, textile, etc.).



IV.4 Recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération



Première pierre d'une stratégie métropolitaine pour le développement des énergies de récupération, le recensement des outils et des connaissances serait réalisé en collaboration avec une structure coordinatrice, et servirait aux maîtres d'ouvrage, aux entreprises et à tout porteur de projet. On constate aujourd'hui que l'information est parcellaire ou peu accessible (pour des raisons de confidentialité notamment), parfois dispersée ou inadaptée aux besoins (en termes de format)¹². En ce sens, un recensement plus systématique des données et des outils devrait apporter un gain de temps, en permettant d'aller plus rapidement vers l'étude de faisabilité d'un projet. Par la suite, un portail en ligne complet pourrait voir le jour, qui serait organisé avec plusieurs entrées (par acteur, par gisement d'énergie, par réseau, par territoire, etc.), et dont les données seraient mises à jour très régulièrement.



Proposition d'action III.3
Mettre en place à l'échelle de la métropole une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération



Initiative IV.3 Optimisation énergétique lors de travaux sur le traitement des fumées de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Ouen

Le projet de remplacement du système de traitement des fumées, pour l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYCTOM à Saint-Ouen, s'est orienté vers une optimisation énergétique de la chaleur fatale disponible. La récupération de la chaleur latente contenue dans les fumées offre en effet des perspectives de valorisation énergétique importantes, comme le chauffage de la ZAC des Docks, ou la fourniture d'énergie basse température à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Des possibilités de valorisation électrique sont également étudiées (à partir de systèmes à cycle de Rankine organique), ainsi que la captation d'une partie du CO₂ émis pour une valorisation auprès d'acteurs industriels.

Setec Environnement et la CPCU contribuent à ce projet du SYCTOM, qui a démarré en 2015. L'approche retenue pourrait aboutir à des solutions innovantes de récupération énergétique, et exploiter ainsi au mieux les ressources contenues dans nos déchets.

¹² Voir cependant le site Internet sur la récupération de chaleur développé par le Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermiques (CETIAT) et l'ADEME : <http://www.recuperation-chaaleur.fr/>.

IV.5 Sensibiliser les citoyens sur les énergies de récupération

GT 6

Le sujet des énergies de récupération est encore méconnu, alors qu'il touche potentiellement un nombre important de citoyens. Au sein d'un même immeuble par exemple, la copropriété pourrait décider d'une valorisation très locale d'énergies de récupération. Ainsi, pour accélérer le déploiement de solutions de récupération d'énergie et multiplier les initiatives citoyennes à toutes les échelles, une meilleure information de la population est nécessaire. Pour être efficace, la communication devra être :

- Récurrente, en utilisant par exemple le support de la facture au consommateur ;
- Positive et optimiste, plutôt qu'alarmiste ;
- Fondée sur des informations pratiques et chiffrées ;
- Adaptée aux différents publics auxquels elle s'adresse (enfants, salariés, etc.).

Les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) pourraient communiquer sur le sujet des énergies de récupération, de même que les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET) des collectivités.

IV.6 Sensibiliser les collectivités et les décideurs aux grands enjeux de la construction, au besoin d'aménager autrement, et aux bonnes pratiques

GT 2

Très dépendants des volontés de chaque porteur de projet et souvent soumis aux évolutions politiques, l'aménagement et la construction durables ne constituent pas toujours aujourd'hui des priorités partagées par toutes les collectivités. Une sensibilisation paraît nécessaire, qui passerait notamment par des témoignages sur des opérations réussies, des visites sur site ou des journées d'animation réunissant plusieurs compétences (juristes, organisations professionnelles du bâtiment, architectes, etc.). Le Grand Paris pourrait travailler à un argumentaire élargi, mettant en avant les motivations environnementales et les raisonnements économiques (efficacité des ressources, emplois induits, logistique de chantier rationalisée, etc.). Un recueil de données actualisées pourrait être produit, contenant des fourchettes de coûts ou des ratios type pour certaines prestations ou catégories de projets urbains¹³.

Éduquer à l'école**IV.7 Viser une école exemplaire sur l'alimentation durable**

GT 1

Thème fédérateur, l'alimentation est aujourd'hui rarement abordée en classe et dans les cantines scolaires. Les enseignants, les animateurs périscolaires, le personnel de cuisine, voire les parents d'élèves pourraient être impliqués dans des actions d'éducation au goût, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri des biodéchets. Une formation préalable des futurs "formateurs" serait indispensable, de même qu'une mise à disposition de kits pédagogiques sur ces sujets et plus globalement sur l'alimentation durable¹⁴. Une telle initiative nécessiterait également une formation du personnel de cuisine, ainsi que parfois un réaménagement des espaces. L'objectif est de donner aux écoles les moyens de choisir l'alimentation durable comme projet collectif, de façon à ce que les enfants deviennent, grâce à l'école, des ambassadeurs de l'alimentation durable. Cette initiative est en cohérence avec le Plan Alimentation Durable 2015-2020 de la Ville de Paris, qui s'appliquera dans plus de 700 établissements scolaires.

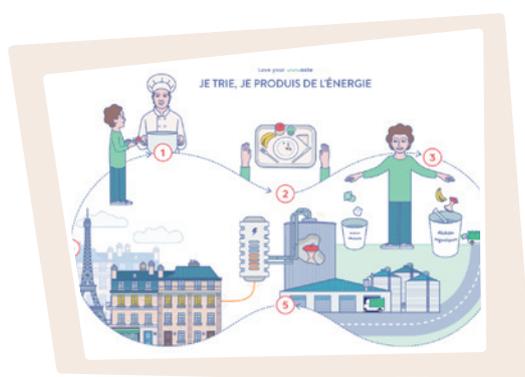
¹³ Ekopolis, centre de ressources francilien de l'aménagement et la construction durable, pourrait être mobilisé pour ce travail.

¹⁴ Les matériels disponibles dans le cadre des Classes du goût, développées par le Ministère de l'Agriculture, constitueraient une bonne base de travail. Dans ce cadre, la formation des enseignants est prise en charge par la DRIAAF, mallette pédagogique incluse.

Initiative IV.4 Love your waste

Les élèves déjeunant dans certaines cantines scolaires du 9^e arrondissement de Paris bénéficient déjà d'un tri des biodéchets, mis en place par la start-up Love your waste. Collectés par des salariés en insertion, ces biodéchets sont méthanisés pour produire de l'énergie, sous forme de biogaz réinjecté dans le réseau de gaz naturel. Accélééré par le SenseCube, incubateur pour l'entreprenariat social, Love your waste souhaite aujourd'hui :

- Rendre la production d'énergie renouvelable concrète pour tous ;
- Crédibiliser le tri des (bio)déchets ;
- Impliquer tous les publics dans le tri, la collecte, la valorisation énergétique des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Enrichir les stratégies RSE des entreprises de restauration collective, sans alourdir les coûts des structures.



IV.8 Développer des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire différenciées en fonction des publics



La sensibilisation au gaspillage alimentaire doit se faire pour tous, et de manière adaptée à chacun. Pour développer des éléments de communication pertinents, il convient de définir au préalable différentes catégories de publics, à partir de données d'enquêtes (sondages et campagnes de pesée dans les collèges et les lycées par exemple). Différents médias et outils de sensibilisation pourront être imaginés selon le public cible. Il est important de se placer dans une démarche de sensibilisation-éducation qui met en lumière l'éducation au goût et au plaisir de manger. Afin que le public puisse s'approprier le message, il est opportun de le faire participer à l'action de sensibilisation et de le rendre co-auteur de la démarche.

IV.9 Intégrer certains principes des nouvelles économies et de l'économie circulaire aux programmes éducatifs



À tous les niveaux de l'enseignement, certains principes de l'économie circulaire pourraient être abordés, tout au long du cycle de vie des produits (écoconception, consommation responsable, économie de la fonctionnalité, tri, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage). L'enjeu est de sensibiliser un public jeune à une logique autre que celle du "produire – consommer – jeter". Ainsi, les écoles primaires, collèges, lycées, universités et grandes écoles s'ouvriraient à des intervenants extérieurs, éventuellement bénévoles, pour intégrer des présentations théoriques et pratiques de l'économie circulaire aux programmes scolaires. Des associations de sensibilisation au développement durable, ou des "ambassadeurs" venus du monde de l'entreprise, pourraient intervenir. Un label de "réfèrent économie circulaire" pourrait être créé, sur le modèle du label "Handimanager" de l'association Companieros¹⁵.

¹⁵ Voir : <http://www.companieros.com/les-labels-companieros/>.

Initiative IV.5

La Boîte à Malices : outil pédagogique pour sensibiliser les enfants au geste de tri et au recyclage des aciers

Portée par le Centre d'Information sur les Emballages Recyclés en Acier (CIEMRA), La Boîte à Malices contribue à développer une prise de conscience chez les enfants autour du recyclage des produits en acier. Elle fournit par exemple des informations complètes sur le recyclage des emballages, qui servent à fabriquer un nouvel acier. Elle démontre par ailleurs la réelle contribution de la filière de l'acier à la démarche d'économie circulaire. Cet outil pédagogique a été élaboré pour s'adresser tout particulièrement aux enfants de 6 à 12 ans et à leurs instituteurs, mais entend également diffuser ces informations à un public le plus large possible.

**Former les professionnels**

IV.10 Intégrer des modules "aménager autrement" et "construction durable" dans la formation des architectes

GT 2

L'enseignement proposé aux futurs architectes et ingénieurs du bâtiment intègre relativement peu d'aspects sociétaux (emplois locaux, valeurs créées sur les territoires) et environnementaux (approche cycle de vie du bâtiment, durabilité dans le temps, distances de transport). Les méthodes d'ingénierie concurrente, où l'ensemble des acteurs d'un projet sont engagés dès son démarrage, seraient aussi à approfondir. Des modules "aménager autrement" et "construction durable" pourraient être intégrés à la formation :

- Des étudiants architectes et ingénieurs du bâtiment ;
- Des professionnels en exercice, par exemple sous la forme d'une habilitation de type "Bilan Carbone".

L'État et les Régions pourraient être impliqués dans le développement de ces formations, en partenariat avec des maîtres d'ouvrage, l'ordre des architectes, des assureurs et des organismes comme le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

IV.11 Former des professionnels du réemploi et de la réparation

GT 5

Parallèlement à d'autres mesures prises en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, il semble indispensable de recourir à la formation pour structurer ces activités. Les organismes de formation, les entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire seraient consultés pour poser un diagnostic de l'offre existante en termes de formation. Ensuite, ces acteurs pourraient étoffer de façon commune l'offre de formation disponible, aussi bien initiale que continue. Certains supports de formation pourraient aussi être diffusés via d'autres canaux ou auprès d'autres publics (auprès des enfants par exemple dans le cadre scolaire).

Axe V
**Impliquer les collectivités,
les entreprises et les citoyens**



Initiative V.1

Prévention de la production de biodéchets – Enseigne Métro CCF Rhône-Alpes

La prévention des déchets en restauration permet de diminuer l'impact environnemental, de réduire des coûts et de fidéliser la clientèle des restaurateurs. Métro CCF, avec le soutien de l'ADEME Rhône-Alpes et la DRAAF Rhône-Alpes, a porté un projet sur la prévention des biodéchets en restauration. Réunissant des restaurateurs partenaires en groupes de travail, ce projet a permis de faire émerger des recommandations et d'identifier des bonnes pratiques de prévention des biodéchets de la restauration. Il est ressorti de ces groupes de travail un film et des fiches pratiques pour prévenir la production des biodéchets chez les restaurateurs¹⁷.



Initiative V.2

Valorisation des biodéchets par composteur électromécanique dans le Val-de-Marne

Cette initiative s'inscrit dans le projet de restauration collective du département du Val-de-Marne, qui consiste à sensibiliser le personnel de cuisine et les usagers des cantines scolaires sur le gaspillage alimentaire. En complément des tables de tri avec pesée mises en place dans plusieurs collèges, deux composteurs électromécaniques ont été installés. Depuis leur mise en service, ils ont permis de transformer plus de 20 tonnes de déchets alimentaires en près de 6 tonnes de compost utilisable pour les espaces verts. En prenant en compte l'économie réalisée sur les coûts d'élimination des biodéchets, ainsi que les aides financières accordées par la Région Île-de-France et le SYCTOM, ces appareils peuvent être amortis en 10 ans.

Réduire et valoriser les déchets alimentaires

V.1 Prévenir et valoriser les biodéchets de la restauration collective

GT 1

Au 1^{er} janvier 2016, les établissements de restauration collective générant plus de 10 tonnes de biodéchets par an seront tenus de les trier et de les valoriser par le compostage ou la méthanisation¹⁶. Dans ce cadre, le Grand Paris pourrait jouer un rôle opérationnel de médiateur et proposer aux collectivités des solutions pour :

- Mieux dimensionner les quantités achetées, préparées et servies en restauration collective. La "juste portion", d'un point de vue nutritionnel, n'est certainement pas la plus garnie ;
- Inciter l'usager à moduler sa consommation, en proposant par exemple des portions étiquetées selon leur taille (S / M / L), ou en développant le paiement au poids en restauration collective.

En appliquant de manière engagée les contraintes réglementaires qui s'imposent à leurs établissements, les collectivités et les acteurs privés de la restauration collective contribueront à l'émergence de filières structurées pour la collecte séparée et le traitement des biodéchets en Île-de-France.



¹⁶ Circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs

¹⁷ Les fiches pratiques sont disponibles en ligne : <https://www.metro.fr/services/commerce-responsable/gaspillage-et-gestion-des-dechets/fiches-pratiques-gaspillage-alimentaire>.

V.2 Valoriser les invendus et les déchets alimentaires sur les marchés municipaux



Les invendus sur les marchés municipaux désignent des denrées encore consommables, mais dont les commerçants souhaitent se séparer. Dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, ces invendus devraient être redistribués aux associations caritatives. Les déchets de marché, souvent organiques, devraient quant à eux être triés et valorisés. Dans les deux cas, l'amélioration des pratiques dans les marchés alimentaires de Paris et ceux du Grand Paris nécessiterait :

- Une quantification des denrées encore consommables et des déchets alimentaires produits ;
- Une sensibilisation des commerçants, grâce à la diffusion de supports pédagogiques ou la mobilisation d'ambassadeurs du tri ;
- La mise en place d'une logistique adaptée, par exemple pour la collecte des invendus, respectant la chaîne du froid.

En outre, l'intégration de clauses contraignantes et stimulantes dans les contrats passés avec des gestionnaires de marché apparaît nécessaire pour la bonne gestion des invendus.

Initiative V.3

Collecte de fruits et de légumes invendus par la Tente des Glaneurs à Paris

En 2012, la Ville de Paris a décidé d'expérimenter sur deux marchés municipaux la redistribution des fruits et légumes, et leur valorisation par compostage :

- Sur le marché de Joinville, dans le 19^e arrondissement, l'association "La Tente des Glaneurs" incite les commerçants à lui remettre leurs invendus encore consommables, pour les redistribuer en fin de marché aux personnes défavorisées (les glaneurs). L'implication d'une dizaine de bénévoles tout au long de l'année 2014 a permis de redistribuer environ 400 kilos de fruits et légumes à une soixantaine de personnes chaque dimanche, soit au total plus de 20 tonnes de biodéchets évitées ;
- Sur les marchés de Joinville et d'Ornano, ce dernier dans le 18^e arrondissement, les fruits et légumes non consommables sont désormais valorisés par compostage. La Ville de Paris a mis à disposition des commerçants des bacs spécifiques pour la collecte des biodéchets, qui sont acheminés vers le centre de compostage retenu par le SYCTOM (syndicat de traitement des déchets). Après une période de rodage, aujourd'hui une tonne de biodéchets en moyenne est compostée par semaine.

La Ville de Paris compte généraliser progressivement ces pratiques aux plus gros marchés de la capitale.



V.3 Utiliser des équipements existants pour des activités de (re)-conditionnement ou de transformation des invendus alimentaires

GT 1 bis

Trouver des lieux appropriés pour la transformation et le conditionnement des invendus alimentaires semble être une des clés pour donner une seconde vie à ces produits. En effet, d'une part de nombreux lieux de transformation sont présents sur l'ensemble du territoire, comme les cuisines de la restauration collective ; d'autre part les acteurs de la redistribution ne possèdent généralement pas les équipements nécessaires pour réaliser des activités de transformation. Il s'agirait donc de tirer parti des sites de transformation et de (re)conditionnement existants, dès lors qu'ils ne sont pas utilisés pour leur activité première (par exemple en fin de journée ou durant les congés scolaires).

Cette proposition d'action demanderait à être approfondie sur le plan réglementaire, au même titre que les idées suivantes :

- Mettre en place des cuisines partagées où des stocks de surplus seraient mis à disposition gratuitement, de manière à ce que chacun puisse venir cuisiner (pour une consommation sur place ou à emporter) ;
- Rassembler les surplus de plusieurs cantines dans un seul établissement, qui pourrait être ouvert le soir aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.

V.4 Encourager le compostage de proximité

GT 1

Sur les 47 000 copropriétés parisiennes, seules 300 sont engagées aujourd'hui dans une action de compostage de proximité. En pied d'immeuble ou sur une plateforme de quartier, le compostage permettrait de réduire significativement les déchets organiques générés par les ménages¹⁸. Le compostage de proximité pourrait gagner l'adhésion des habitants si ces derniers étaient encouragés à réutiliser le compost in situ, sur les balcons, dans les espaces verts des copropriétés, les jardins partagés, etc. Un accompagnement devrait être proposé aux habitants par des référents de quartier ou des associations pour la promotion du compostage, qui auraient également un rôle de sensibilisation et de communication.

limiter les produits jetables

GT 4

V.5 Proposer un titre de transport rechargeable pour supprimer les titres de transport en commun à usage unique

Plus de 600 millions de tickets de métro sont vendus à Paris chaque année¹⁹. Comme d'autres grandes villes européennes, Paris pourrait développer un support durable éco-conçu de titre de transport rechargeable, permettant de faire plusieurs trajets : en termes de durée (1, 2, 3 jours), ou en nombre de tickets uniques (équivalent de l'actuel carnet de 10 tickets). Un chargement du titre de transport sur smartphone peut être imaginé, couplé éventuellement avec d'autres pass comme Vélib' ou "Paris visite" qui, pour ce dernier, donne accès aux monuments et musées de la ville. Cette proposition pourrait apporter un double bénéfice, pratique et environnemental ; d'un point de vue environnemental cependant, une étude d'impact devrait s'assurer que le titre de transport rechargeable est effectivement meilleur que des tickets uniques en papier.

¹⁸ Selon l'ADEME, chaque Français génère en moyenne 288 kilogrammes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par an, dont une part importante de déchets organiques. Voir : ADEME (2014), La collecte des déchets par le service public en France – Données 2011 ; ADEME (2009), Campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères – Données 2007

¹⁹ Grégoire Thonnat (2010), Petite histoire du Ticket de métro parisien

V.6 Réduire l'usage des emballages jetables



Les emballages d'un grand nombre de produits, alimentaires notamment, sont quasi-systématiquement jetés. De nombreux freins, psychologiques, logistiques et réglementaires, empêchent les commerçants et les consommateurs de réutiliser leurs emballages. Le Grand Paris pourrait, dans l'optique d'une réduction à la source des déchets, et d'une création de lien social entre habitants, initier les projets suivants :

- Lancement d'un concours pour la création de contenants éco-conçus réutilisables ;
- Mise en place d'expérimentations associant les consommateurs, à l'instar de barquettes gérées comme des éco-cups ;
- Travail avec les acteurs du vrac sur les questions réglementaires et l'information des consommateurs notamment.

Pour accompagner ces projets, le Grand Paris pourrait publier un guide de bonnes pratiques sectorielles, rédigé en collaboration avec l'ensemble des parties intéressées (fabricants d'emballages, commerçants, acteurs de la vente à emporter, collectivités, consommateurs, etc.).



Initiative V.4

Mon commerçant m'emballa durablement

Initié dans le 11^e arrondissement de Paris en 2011 et porté par Zero Waste France, le projet "Mon commerçant m'emballa durablement" développe l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne dans le commerce alimentaire de proximité. Il propose pour cela un modèle d'action original et reproductible sur d'autres territoires, permettant de créer une dynamique de changement à l'échelle locale.

Ce kit, composé d'un livret, d'une affichette, d'un autocollant à destination des commerçants et d'un dépliant pour les clients, répond au besoin des collectivités d'avoir des outils utilisables dans le cadre des programmes locaux de prévention (utilisables par les collectivités ou par les citoyens eux-mêmes).



Initiative V.5

Service de recharge de pots de crème de beauté dans les boutiques parisiennes Guerlain

Dans ses boutiques parisiennes, Guerlain a déployé un service de recharge sur son offre Orchidée Impériale : les clientes rapportent leur pot de crème vide pour les faire recharger et bénéficient en attendant d'un moment privilégié dans la boutique (thé, conseil beauté, maquillage express). Le volume de l'emballage des coffrets a été réduit de 15 % et utilise davantage de matières recyclées pour la partie carton et la cale thermoformée.

Initiative V.6 Les Repair Cafés

Les Repair Cafés sont des ateliers de réparation collaboratifs qui permettent de donner une seconde vie aux objets. Gratuits et ouverts à tous, ils sont animés par des bénévoles, des bricoleurs passionnés et compétents qui partagent savoir-faire et connaissances avec les personnes apportant leurs objets en panne. Ils permettent de réduire la quantité de déchets, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques, mais aussi de modifier les comportements (arrêter de jeter et ancrer le réflexe de réparer) ; de transmettre un savoir-faire, celui de bricoler ; d'informer et de sensibiliser le public aux problèmes environnementaux liés au gaspillage, à la surconsommation, etc. ; et enfin, de créer du lien social en favorisant la coopération et la solidarité.

À Paris, le premier Repair Café a eu lieu en avril 2013. En deux ans, l'association Repair Café Paris, à l'origine de l'initiative, a proposé une trentaine de Repair Cafés et organisé une grande fête de la dépanne. Début 2015, la fréquence des événements a doublé (2 ateliers par mois). Repair Café Paris a impliqué depuis sa création plus de 180 bénévoles (120 réparateurs et une soixantaine d'organiseurs). Plus de 2 000 personnes ont participé aux ateliers. Chaque événement mobilise entre 20 et 30 bénévoles et accueille de 70 à 80 participants. Le taux de réparations réussies est d'environ 60 %. Lors de la saison 2014-2015, Repair Café Paris a permis d'éviter environ une tonne de DEEE.

Allonger la durée de vie des produits

V.7 Favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires

GT 5

"Réparer, c'est possible" : telle serait la prise de conscience à laquelle le Grand Paris pourrait contribuer. En organisant des ateliers d'échanges et de formation, en assurant la promotion des Repair Cafés, en mettant à disposition des outils ou des informations pour une réparation plus facile, le Grand Paris, en collaboration avec des associations, la Chambre des métiers et de l'artisanat, des grossistes en pièces détachées ou des fédérations, viserait un objectif d'allongement de la durée de vie des produits et de réduction des quantités de déchets générées. Des évolutions réglementaires pourraient également favoriser la réparation des objets, par exemple : des garanties supplémentaires apportées par les fabricants, une simplicité accrue dans la conception des produits ou un accès facilité à des pièces détachées bon marché. Ceci participerait d'un changement de paradigme vers moins de consommation, tout en développant la satisfaction d'avoir pu réparer ou faire réparer.



Crédit photos : © Repair Café Paris



Repair Café

Jeter ? Pas question !



V.8 Favoriser le réemploi et la réutilisation des produits à durée de vie longue dans les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)



Les cahiers des charges annexés aux agréments des éco-organismes n'intègrent pas, ou peu, d'objectifs de réemploi et de réutilisation des produits. Un pourcentage minimum de réemploi et réutilisation à atteindre pourrait être assigné à chaque filière encadrant des produits à durée de vie longue, au fur et à mesure des renouvellements d'agréments des éco-organismes. Ceci impliquerait de :

- Renforcer les partenariats existants entre les éco-organismes et les acteurs du réemploi et de la réutilisation (structures de l'économie sociale et solidaire notamment) ;
- Mieux connaître les flux entrants dans les filières de réemploi et réutilisation, et ceux finalement valorisés.

Quoiqu'il en soit, le soutien financier des éco-organismes aux acteurs du réemploi et de la réutilisation devrait s'inscrire en cohérence avec la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets : réduction, réemploi, recyclage, incinération (avec puis sans valorisation énergétique) et enfin stockage²⁰.

Initiative V.7

Cycle itinérant d'UpCycly Fest sur le territoire du Grand Paris

Les UpCycly Fest sont des événements collaboratifs, où les participants fabriquent leur mobilier à partir de la récupération de matériaux (bois de palettes principalement). Les membres de la communauté UpCycly et les nombreux bénévoles accompagnent les participants dans leurs réalisations en facilitant l'appropriation d'un savoir-faire et l'utilisation des outils de fabrication. Les événements UpCycly dynamisent les territoires, créent du lien intercommunautaire et intergénérationnel autour de l'aménagement et de la fabrication collaborative et responsable à partir des rebuts. À travers un cycle itinérant d'UpCycly Fest entre villes et arrondissements du Grand Paris, UpCycly entend créer une émulation collaborative et citoyenne pour détourner les déchets vers la fabrication d'installations durables.



²⁰ Directive 2008/98/EC du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Initiative V.8

Les Joyeux Recycleurs, pour faciliter les démarches de tri à la maison et au bureau

En Île-de-France, les quantités de **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** orientées en valorisation matière et organique s'élevaient à 26,4 % en 2012, loin des objectifs du Grenelle de l'Environnement pour 2012 (35 %) et 2015 (45 %)²³. Le reste des DMA est incinéré ou enfoui. L'amélioration des performances de recyclage présente un enjeu environnemental, mais aussi économique, avec la raréfaction des matières premières. Pour répondre à ces enjeux, les Joyeux Recycleurs développent trois solutions complémentaires facilitant la démarche de tri :

- Un memento recyclage pour la maison ;
- Un portail internet pour que chaque citoyen puisse savoir quoi, comment et où jeter ses déchets²⁴ ;
- Des box Joyeux Recycleurs pour le bureau, consistant en un dispositif clé en main pour recycler plusieurs déchets au bureau.



Encourager le tri et le recyclage des déchets

V.9 Engager le Grand Paris sur le tri en le rendant obligatoire

GT 4

À Paris en 2010, le bac vert recueillait encore pour moitié des matériaux recyclables non triés (papier, carton, plastique, verre)²¹. Pour s'engager, le Grand Paris pourrait rendre le tri obligatoire. D'un point de vue réglementaire, l'arrêté pris par la Mairie de Paris en octobre 2007 peut servir de base de travail²².

D'un point de vue opérationnel, le Grand Paris pourrait :

- Harmoniser les bacs de collecte, en décidant par exemple d'une couleur par type de flux, et communiquer sur le geste de tri ;
- Augmenter le nombre de points d'apport volontaire et renouveler l'approche de collecte : le Grand Paris pourrait créer sur l'espace public des points de collecte de proximité multi-flux (verre, plastique, textile, papiers-cartons, etc.), notamment dans les quartiers dont les immeubles ne disposent pas d'espace suffisant pour accueillir des bacs. Pour assurer leur bonne intégration dans l'espace urbain, et fédérer les habitants autour du tri, un concours de design pourrait être organisé, associant experts et utilisateurs ;
- Soutenir le déploiement de solutions facilitant le tri à la maison et au bureau.



Proposition d'action VII.1
Uniformiser les règles de tri

²¹ Mairie de Paris (2013), Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris – Données 2012

²² Arrêté du 10 octobre 2007 : "Fixation des modalités de la collecte sélective en porte à porte des déchets ménagers et assimilés"

²³ ORDIF (2014), Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en Île-de-France en 2012

²⁴ Les sites suivants remplissent une fonction similaire : www.consignesdetri.fr et www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets/bien-jeter/faire-dechets.

V.10 Mettre en place un plan de collecte ambitieux des papiers cartons

GT 4

Il existe aujourd'hui un gisement important de papiers et cartons, facilement identifiable par les ménages et les entreprises, mais insuffisamment capté par les opérateurs de collecte. Malgré une consigne de tri simplifiée ("tous les papiers se trient et se recyclent") seul 1 papier sur 2 est recyclé aujourd'hui en France, contre 2 sur 3 en Espagne et au Royaume-Uni, et 3 sur 4 en Allemagne et en Suède²⁵. Pour rattraper son retard sur ses voisins européens, et devenir exemplaire sur le recyclage des déchets, le Grand Paris pourrait mettre en place un plan de collecte ambitieux des papiers cartons. Du côté des entreprises, des bacs dédiés aux papiers cartons pourraient être installés par ceux qui ne trient pas encore. Du côté des ménages, le déploiement de points d'apport volontaire de proximité permettrait d'augmenter le gisement collecté. Les actions de sensibilisation et de communication nécessaires à ces opérations pourraient être coordonnées par les éco-organismes, en partenariat avec les collectivités locales.

V.11 Mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer les taux de collecte des piles, batteries et équipements électriques

GT 4

En France, les taux de collecte des piles et accumulateurs (34,4 % en 2013) et la quantité collectée de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE, 6,9 kg par habitant en 2013) sont inférieurs aux objectifs européens (respectivement 45 % et 9,5 kg par habitant à atteindre en 2016)²⁶. Pour améliorer ces taux de collecte et le recyclage qui s'ensuit, le Grand Paris, en collaboration avec les éco-organismes des filières concernées, pourrait porter plusieurs initiatives dont :

- Un benchmark européen des bonnes pratiques en matière de collecte ;
- Une mise à disposition d'un nombre plus important de points d'apport volontaires, tout particulièrement dans les lieux de passage ;
- Une communication envers le grand public pour un meilleur geste de tri ;
- Un système incitatif comme la consigne, qui récompenserait les personnes rapportant des piles, batteries et DEEE.

Initiative V.9

Collecte sélective des papiers de bureaux au sein d'une collectivité par Ecofolio

Située en zone urbaine dense, une collectivité témoin a mis en place une collecte sélective des papiers de bureaux au sein de ses administrations pour améliorer ses performances de recyclage et mieux maîtriser ses coûts de gestion des papiers. Construit sur une approche participative, le projet permet aujourd'hui de collecter l'équivalent de 8 kg de papier par salarié et par an. Les papiers collectés en régie sont ensuite triés par une entreprise adaptée située sur la commune voisine, puis envoyés chez un recycleur de l'Aisne. Avec un investissement initial de 4 000€ en matériel de collecte, le projet doit permettre à terme à la collectivité d'économiser 6 000€ par an. Cette économie découle de deux effets : une hausse des recettes, avec la revente du papier au prestataire de recyclage, et une baisse des dépenses, avec de moindres tonnages gérés comme Déchets Industriels Banals (DIB).



²⁵ Source : Ecofolio.

²⁶ ADEME (2014), Piles et accumulateurs – Rapport annuel, données 2013 ; ADEME (2014), Équipements Électriques et Électroniques – Rapport annuel, données 2013

Axe VI

Mettre les acteurs en réseau



Favoriser la seconde vie des produits

VI.1 Faciliter le don et la réparation des produits par la mise en réseau

GT 5

Aujourd'hui, il est presque toujours plus facile de jeter que de donner ou de réparer. S'il existe certaines plateformes en ligne pour le don des produits, elles constituent davantage une mise en relation de particulier à particulier qu'une solution de collecte à proprement parler. Les points d'apport volontaire, quant à eux, ne sont pas toujours proches du domicile, ni même connus du citoyen. En ce qui concerne la réparation des produits, on observe dans l'ensemble un défaut de pièces détachées disponibles. Les artisans, les entreprises, les collectivités, les associations, coordonnées éventuellement par le Grand Paris, devraient mettre en œuvre des solutions pour faciliter le don et la réparation des produits (événements ludiques, communauté d'ambassadeurs, etc.).

Initiative VI.1

Le Réseau des Amistocks d'Emmaüs Défi

Le réseau des Amistocks s'appuie sur le développement d'une plateforme web facilitant le geste de dons d'objets, grâce à :

- Un outil de prise de rendez-vous en ligne pour une collecte à domicile ;
- Un outil de géolocalisation des Amistocks d'Emmaüs Défi les plus proches de son domicile : les Amistocks, points de dépôts bénévoles (particuliers, entreprises, commerces de proximité, etc.) font un don de place pour faire place aux dons.

Actuellement disponibles dans les 9^e et 17^e arrondissements uniquement, les Amistocks ont vocation à essaimer et proposer une solution connectée, facile et locale pour la collecte des dons d'objets.



Initiative VI.2

Mutum, mise en relation des acteurs de l'usage

Mutum est une plateforme de prêt et d'emprunt d'objets qui ambitionne de mettre en relation tous les acteurs de l'usage d'un bien : utilisateur, distributeur, acteurs locaux du recyclage, de la réparation, etc. L'objectif est de qualifier l'objet tout au long de sa vie et d'optimiser ses usages, sa revalorisation, tout en éduquant les usagers de manière ludique.

Cette initiative sensibilise un grand nombre d'acteurs à l'économie circulaire, en incitant largement à un meilleur usage des produits ainsi qu'à l'allongement de leur durée de vie.



Axe VI

Mettre les acteurs en réseau

Initiative VI.3 Atelier de Relooking Solidaire

Alors que 4,7 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté en France, privées de tout un ensemble de biens de nécessité courante, l'Agence du Don en Nature (ADN) se mobilise pour les aider et prendre soin d'elles. L'atelier de relooking solidaire, menée en partenariat avec Le Comptoir des Cotonniers et le Foyer Marie José, a permis à plus de 60 femmes en situation de précarité de bénéficier à la fois de vêtements neufs invendus ainsi que des conseils vestimentaires prodigués par des collaborateurs de l'entreprise. Cette action de réemploi des invendus permet à des personnes sous le seuil de pauvreté de retrouver l'estime de soi.



VI.2 Créer une communauté d'ambassadeurs de la seconde vie des produits

GT 5

Sur le modèle des ambassadeurs du tri, dont le rôle pourrait être à l'occasion revu et étendu, le Grand Paris pourrait créer une communauté d'ambassadeurs de la seconde vie des produits. Acteurs du réemploi, de la réparation, nous sommes tous potentiellement de futurs ambassadeurs, au sens où la bonne pratique est à la portée de chacun. Cette communauté d'ambassadeurs servirait à donner un sens collectif à la démarche, à favoriser le choix de produits de seconde main, et à susciter l'engagement individuel. Rattachés éventuellement à une ou plusieurs organisations de tutelle, les ambassadeurs de la seconde vie des produits adopteraient cependant une gouvernance horizontale, pour une meilleure efficacité des démarches et des actions. La communauté serait également en ligne, au travers par exemple d'une application mobile, où chaque action de don, réemploi, réutilisation pourrait être valorisée par son auteur via un système de points.

VI.3 Créer "Wastebook", le premier réseau social du déchet et des ressources

GT 4

Le Grand Paris pourrait devenir la première métropole à créer un réseau social des nouvelles matières premières. Un site dédié et son application mobile, animés par un ou plusieurs animateurs de communauté en ligne, mettraient en relation les détenteurs de déchets (entreprises, associations et particuliers) avec des récupérateurs : a minima les points d'apport volontaire seraient indiqués, et toutes les informations déjà disponibles seraient compilées (réseaux, annuaires, filières métier, ORDIF, etc.)²⁷. Les gisements diffus seraient visés en priorité (piles, papier, DEEE, etc.), pour éviter qu'ils ne se retrouvent dans les ordures ménagères, et qu'ils soient plutôt orientés vers du réemploi ou des opérations de recyclage.

²⁷ ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France

Lutter contre le gaspillage alimentaire

VI.4 Développer une ou des plateformes mutualisées de collecte de dons alimentaires

GT
1 bis

On entend par "plateforme" un ensemble de moyens en termes d'outils informatiques, de main d'œuvre, de transports et de locaux, destinés à faciliter les conditions de collecte et de stockage des surplus alimentaires, améliorer la diffusion de l'information (sur les donateurs et les produits qu'ils proposent, sur les récepteurs et les produits qu'ils peuvent redistribuer), et permettre une meilleure organisation de la redistribution sur le territoire du Grand Paris. Ces outils partagés permettraient de rendre plus lisible le positionnement des différents acteurs, et de dépasser la concurrence entre structures en répartissant de manière pertinente les actions et les forces sur le territoire. Pour qu'une plateforme soit fonctionnelle, il convient d'en assurer continuellement l'animation et de faciliter le rapprochement entre les structures donatrices et réceptrices, en lien étroit avec leurs bénévoles, afin qu'ils s'approprient et utilisent efficacement ces outils²⁸.

VI.5 Développer des lieux de distribution de l'aide alimentaire favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle

GT
1 bis

Les bénéficiaires ou potentiels bénéficiaires de l'aide alimentaire peuvent avoir un sentiment de stigmatisation lorsqu'ils se rendent sur certains lieux de distribution. Il convient donc d'ouvrir ces lieux à un public plus divers et de coupler l'activité d'aide alimentaire avec des activités favorisant le lien social (cours de cuisine, initiation au compostage,

échange d'objets, animations culturelles). Les objectifs poursuivis sont de permettre la rencontre, et de diminuer le sentiment de honte et de gêne, qui parfois empêchent les bénéficiaires d'avoir recours à cette aide. C'est aussi un moyen de placer l'aide alimentaire au sein d'une démarche d'intégration plus globale. Par ailleurs, il est nécessaire que les bénéficiaires de l'aide alimentaire puissent être partie prenante de la réflexion sur les dispositifs d'aide alimentaire et la manière de les améliorer.

VI.6 Définir les conditions de mise en place d'un réseau transversal de réflexion, d'échanges et de travail des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'échelle du Grand Paris

GT
1 bis

Un tel réseau aurait pour objectif de favoriser la coordination entre les acteurs sur le territoire, et la mise en place d'actions concrètes contre le gaspillage alimentaire. Ce réseau devra répondre aux enjeux et aux intérêts de chaque acteur ; il pourra s'appuyer sur une organisation en commissions thématiques, sur le modèle du Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM). Les groupes de travail impliqueraient des acteurs à tous les niveaux de la chaîne, de la production et transformation agroalimentaire à la gestion des biodéchets, en passant par la restauration collective ou les associations de redistribution de l'aide alimentaire. Un tel réseau d'acteurs ne peut se concevoir sans établir des règles communes pour en assurer l'animation : le portage politique, la fréquentation des membres, le choix des sujets, l'organisation.

²⁸ La cartographie interactive des associations d'aide alimentaire d'Île-de-France (<http://aidealimentairepna.cartographie.pro/carte.php>) pourrait servir de base de travail à cette proposition d'action.

Faciliter les échanges sur les sujets EIT et énergie

VI.7 Mettre en place une plateforme collaborative d'échanges entre acteurs de l'EIT à l'échelle métropolitaine

GT 7

Pour faciliter les synergies entre acteurs industriels, un outil collaboratif pourrait être mis en place pour le territoire du Grand Paris, à l'image du modèle ACT'IF de la CCI82 (Tarn-et-Garonne) ou du modèle anglais de National Industrial Symbiosis Programme (NISP). Cette plateforme servirait plusieurs objectifs :

- Animer les démarches d'écologie industrielle et territoriale. Ainsi cette proposition d'action pourrait être portée par une structure de référence coordinatrice de l'EIT, qui veillerait à la tenue à jour de la plateforme (actualisation continue des données) ;
- Identifier les flux non valorisés localement (incluant les flux de matières, énergie, eau, outils, personnes, services, etc.), qui le seraient dans d'autres territoires. Un travail serait également initié avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles, pour connaître précisément les besoins des acteurs ;
- Mettre en relation l'offre et la demande, pour les différents flux considérés. Afin de pallier les risques afférents à la confidentialité des données, ces échanges d'informations pourraient se faire, dans un premier temps, uniquement sur la typologie des flux et de façon bilatérale entre structures économiques.



Proposition d'action III.2

Créer une structure coordinatrice des initiatives d'EIT sous la forme d'un comité unique pour soutenir le développement opérationnel des initiatives d'EIT

VI.8 Créer une plateforme de mise en relation des acteurs producteurs et consommateurs d'énergies renouvelables et de récupération

GT 6

Il existe aujourd'hui une certaine déconnexion entre, d'une part, des producteurs isolés dont l'énergie n'est pas le cœur de métier et, d'autre part, des consommateurs qui ne connaissent pas les possibilités de récupération de l'énergie, ni les gisements locaux exploitables. Une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande, de type bourse aux énergies, faciliterait l'émergence de projets et la co-construction de solutions techniques. Pertinente à une échelle "projet", et portée par un acteur associatif ou parapublic, cette plateforme de mise en relation alimenterait en outre le portail de connaissances sur les énergies renouvelables et de récupération.



Proposition d'action IV.4

Recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération

Initiative VI.4

20 % des bus circulant au bio-GNV (gaz naturel véhicule) à l'horizon 2025

Le STIF et la RATP ont engagé en 2014 un projet visant à mettre en œuvre la transition énergétique du parc de bus. L'ambition de la RATP est qu'à l'horizon 2025, 20 % des bus roule au biogaz (et 80 % à l'électricité). Le réseau de bus représente actuellement 350 lignes pour un parc de l'ordre de 4 500 véhicules. Ce projet, qui mobilise le STIF, la RATP, des industriels et des collectivités territoriales, nécessite de revoir en profondeur l'organisation du réseau. Le défi technique consiste également à pouvoir garantir l'approvisionnement en biogaz nécessaire. Du fait de son ampleur, ce projet pourra être un levier pour soutenir le développement du biogaz sur le territoire.

Axe VII Faire évoluer la réglementation



Pour le réemploi et le recyclage

VII.1 Uniformiser les règles de tri

GT 6

On observe aujourd'hui une certaine confusion des citoyens face aux poubelles de couleurs différentes, et aux consignes de tri variables d'un territoire à l'autre à l'échelle du Grand Paris. L'uniformisation des consignes, entraînant une simplification des pratiques, encouragerait certainement les citoyens à trier davantage, réduirait les erreurs de tri ainsi que les coûts en centre de tri²⁹. La mise en place de cette action pourrait être progressive, au fil du renouvellement des marchés ; elle pourrait également commencer par l'harmonisation des consignes de tri par les syndicats de traitement du Grand Paris, puis par les services de collecte des collectivités adhérentes, avant d'être étendue à l'ensemble du territoire français. Quoiqu'il en soit, il paraît nécessaire d'assurer une bonne communication entre les différents acteurs (État, intercommunalités, éco-organismes, prestataires de traitement) dans le choix des règles de tri, sans oublier la communication envers les citoyens.

Pour l'agriculture et l'alimentation durables

VII.2 Faire évoluer la mesure de la qualité agronomique du compost

GT 1

Révisée en avril 2006, la norme NF U44-051 relative aux amendements organiques ne permet pas d'atteindre un niveau de qualité suffisamment élevé pour envisager la réutilisation du compost sur les sols agricoles, au sens où elle autorise, pour un mètre cube de compost, l'équivalent de 2,7 kg de plastiques et de 5 kg de verre et de métaux. Une commission ad hoc réunissant l'ensemble des acteurs intéressés, si possible au niveau européen, pourrait développer des catégories de qualité du compost. Le classement en catégories formerait la base d'une nouvelle norme, ou à défaut d'un label de qualité, qui serait utile aux producteurs prêts à proposer du compost de qualité supérieure. Les différents niveaux de qualité agronomique du compost pourraient être expérimentés à l'échelon du territoire du Grand Paris par des acteurs publics,

avant que ne soit établie une norme nationale ou européenne. Il apparaît souhaitable, dans tous les cas, que ce travail autour de l'évolution de la norme intègre la question des emballages en plastique biosourcé ou autres matériaux compostables, qui vont se développer dans les années à venir.

VII.3 Faire évoluer le statut de l'agriculteur pour répondre aux nouvelles attentes de production locale

GT 1

Pour développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine, et faciliter l'installation des producteurs, une évolution du statut de l'agriculteur semble nécessaire. Le Grand Paris pourrait accompagner en ce sens le travail de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) d'Île-de-France et soutenir les candidats à l'installation, guide ou livret de bonnes pratiques à l'appui. Le Grand Paris n'a pas vocation à se substituer au rôle de l'État quant à la définition d'une profession, mais il peut se faire le porteur d'un message pour la valorisation de ces nouveaux métiers agricoles.

Pour le bâtiment et la construction durables

VII.4 Privilégier la rénovation plutôt que la démolition

GT 2

Il arrive que des bâtiments bien construits et encore en bon état soient démolis, au profit d'une construction neuve consommatrice de ressources et génératrice de nuisances pour le voisinage. Une alternative consisterait à systématiser l'étude des scénarios de rénovation, par rapport aux scénarios de démolition et reconstruction (quels impacts financiers, sociaux, environnementaux). Un tiers de confiance pourrait porter l'étude d'opportunité d'une rénovation au standard du neuf. Le Grand Paris aurait un rôle à jouer dans la promotion de la rénovation, en expérimentant a minima une communication à destination des maîtres d'ouvrage : "Pensez à rénover" ; ou de façon plus ambitieuse en imposant avant chaque démolition l'étude d'un scénario rénovation.

²⁹ La signalétique du Tri-man, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les metteurs sur le marché de produits recyclables soumis à un dispositif de responsabilité élargie du producteur et qui relèvent d'une consigne de tri, coexiste encore sur les emballages avec le point vert (indiquant une adhésion à Eco-Emballages).

VII.5 Diagnostiquer les ressources, trier et valoriser les déchets de chantier



Aujourd'hui, un diagnostic déchets est imposé par la réglementation avant toute démolition d'un bâtiment de plus de 1 000 m². Cependant, ce diagnostic n'est pas réalisé dans une optique de meilleure gestion des ressources, et il reste facultatif dans le secteur des travaux publics. L'objectif serait de rendre obligatoire un diagnostic sérieux, quel que soit le type et l'ampleur du chantier, pour favoriser le réemploi des matériaux de construction et réduire le coût des opérations. Les matériaux identifiés pourraient être réutilisés sur site ou alimenter des plateformes de stockage de proximité (plateformes mobiles et modulables). Enfin, les diagnostics réalisés seraient utilement compilés dans une base de données publique répertoriant les ressources disponibles, à mettre en cohérence avec la modélisation des données du bâtiment (BIM).

Initiative VII.1

Approvisionnement en matériaux de voirie de proximité recyclés

La Mairie de Paris réalise ses travaux publics de voirie en s'approvisionnant en matériaux recyclés et de proximité. Tous les matériaux nobles (pavés, bordures en grés ou en granit) sont récupérés sur les chantiers, et sont réutilisés une fois traités pour de nouvelles opérations d'aménagement ou d'entretien à la place de matériaux neufs. Cette volonté est formalisée dans la commande publique. Des pénalités sont prévues dans le règlement de voirie de Paris en cas de non livraison, par les intervenants, des matériaux en pierre naturelle à recycler.

Cette pratique permet, en plus du gain financier réalisé, d'éviter l'extraction en carrière naturelle et le transport sur plusieurs kilomètres. Plus précisément, ce sont aujourd'hui :

- 7 à 8 000 tonnes de pierre naturelle qui sont recyclées chaque année à Paris, soit une économie de près d'un million d'euros sur l'acquisition de matériaux neufs ;
- Autant de matériaux non extraits des carrières naturelles, et autant de matériaux non mis en décharge ;
- 300 camions de 25 tonnes en moins sur les routes nationales, 600 tonnes de CO₂ non émises.

Cette initiative pourrait être élargie aux communes limitrophes de Paris où la pierre naturelle est présente sur le domaine public.



Annexes



Annexe 1

Index des propositions d'actions

Axe 1	
I.1 : Introduire et donner du poids aux clauses d'économie circulaire dans les marchés publics	10
I.2 : Augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics	11
I.3 : Développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics	11
I.4 : Inciter à l'écoconception des produits	11
I.5 : Moduler et territorialiser progressivement la TGAP en rendant de plus en plus dissuasifs le stockage et l'incinération des déchets	12
I.6 : Intégrer les coûts de la transformation et du conditionnement pour faciliter le don des invendus alimentaires	12
I.7 : Avancer sur l'incitation au don en nature et le soutien aux produits réparés	12
I.8 : Réformer les modalités d'octroi des subventions en faveur des nouvelles économies	14
I.9 : Développer de nouveaux modèles économiques pour une construction durable	15
I.10 : Créer un guichet unique des énergies de récupération dédié aux aides et aux procédures administratives	15
I.11 : Prioriser les énergies de récupération dans les réseaux	15
I.12 : Mettre en œuvre des mécanismes économiques incitatifs spécifiques aux énergies de récupération	16
Axe 2	
II.1 : Initier de nouvelles démarches d'EIT grâce à des retours d'expérience en France et à l'étranger	18
II.2 : Mobiliser de nouveaux modèles de financement pour l'EIT	18
II.3 : Faire émerger de nouvelles zones d'activités ou requalifier des zones d'activités en déclin en intégrant comme principe de base l'EIT	18
II.4 : Encourager la recherche académique sur l'économie de la fonctionnalité	19
II.5 : Expérimenter de nouvelles pratiques de maîtrise d'ouvrage publique pour bâtir en économie circulaire	19
II.6 : Créer une pépinière d'entreprises facilitant les démarches d'écoconception	20
II.7 : Favoriser les projets innovants pour la récupération d'énergie	20
II.8 : Développer les productions agricoles ou énergétiques sur sols pollués	21
II.9 : Lancer des appels à projet de végétalisation innovante	21
Axe 3	
III.1 : Formaliser un diagnostic de l'existant et établir un plan d'action pour le développement de l'EIT	23
III.2 : Créer une structure coordinatrice des initiatives d'EIT sous la forme d'un comité unique pour soutenir le développement opérationnel des initiatives d'EIT	23
III.3 : Mettre en place à l'échelle de la métropole une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération	24
III.4 : Intégrer la vision énergie de récupération dans la logique de planification du foncier	24
III.5 : Protéger les terres agricoles pour assurer des circuits alimentaires de proximité	25
III.6 : Faciliter l'implantation dans le Grand Paris des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire par l'organisation du partage de locaux	25
III.7 : Entrer dans une logique de coopération territoriale pour la prévention et le recyclage des déchets	26
III.8 : Développer et stimuler le maillage territorial pour optimiser le réemploi et la valorisation des matériaux à l'échelle locale	26
III.9 : Privilégier des chaînes logistiques de proximité en adaptant et en diversifiant les modes de transport des produits alimentaires donnés	27
Axe 4	
IV.1 : Créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire	29
IV.2 : Créer un lieu emblématique de l'économie circulaire	30
IV.3 : Concevoir et déployer des labels pour l'économie circulaire	30
IV.4 : Recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération	31

IV.5 : Sensibiliser les citoyens sur les énergies de récupération	32
IV.6 : Sensibiliser les collectivités et les décideurs aux grands enjeux de la construction, au besoin d'aménager autrement, et aux bonnes pratiques	32
IV.7 : Viser une école exemplaire sur l'alimentation durable	32
IV.8 : Développer des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire différenciées en fonction des publics	33
IV.9 : Intégrer certains principes des nouvelles économies et de l'économie circulaire aux programmes éducatifs	33
IV.10 : Intégrer des modules "aménager autrement" et "construction durable" dans la formation des architectes	34
IV.11 : Former des professionnels du réemploi et de la réparation	34
Axe 5	
V.1 : Prévenir et valoriser les biodéchets de la restauration collective	36
V.2 : Valoriser les invendus et les déchets alimentaires sur les marchés municipaux	37
V.3 : Utiliser des équipements existants pour des activités de (re)-conditionnement ou de transformation des invendus alimentaires	38
V.4 : Encourager le compostage de proximité	38
V.5 : Proposer un titre de transport rechargeable pour supprimer les titres de transport en commun à usage unique	38
V.6 : Réduire l'usage des emballages jetables	39
V.7 : Favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires	40
V.8 : Favoriser le réemploi et la réutilisation des produits à durée de vie longue dans les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)	41
V.9 : Engager le Grand Paris sur le tri en le rendant obligatoire	42
V.10 : Mettre en place un plan de collecte ambitieux des papiers cartons	43
V.11 : Mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer les taux de collecte des piles, batteries et équipements électriques	43
Axe 6	
VI.1 : Faciliter le don et la réparation des produits par la mise en réseau	45
VI.2 : Créer une communauté d'ambassadeurs de la seconde vie des produits	46
VI.3 : Créer "Wastebook", le premier réseau social du déchet et des ressources	46
VI.4 : Développer une ou des plateformes mutualisées de collecte de dons alimentaires	47
VI.5 : Développer des lieux de distribution de l'aide alimentaire favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle	47
VI.6 : Définir les conditions de mise en place d'un réseau transversal de réflexion, d'échanges et de travail des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'échelle du Grand Paris	47
VI.7 : Mettre en place une plateforme collaborative d'échanges entre acteurs de l'EIT à l'échelle métropolitaine	48
VI.8 : Créer une plateforme de mise en relation des acteurs producteurs et consommateurs d'énergies renouvelables et de récupération	48
Axe 7	
VII.1 : Uniformiser les règles de tri	50
VII.2 : Faire évoluer la mesure de la qualité agronomique du compost	50
VII.3 : Faire évoluer le statut de l'agriculteur pour répondre aux nouvelles attentes de production locale	50
VII.4 : Privilégier la rénovation plutôt que la démolition	50
VII.5 : Diagnostiquer les ressources, trier et valoriser les déchets de chantier	51

Annexe 2

Index des initiatives

Axe 1	
Initiative I.1 : Recyclage et valorisation des anciennes tenues professionnelles	10
Initiative I.2 : La Banque Solidaire de l'Équipement (BSE)	13
Initiative I.3 : Vers des événements culturels "Zéro Déchet"	13
Initiative I.4 : Soutien aux ressourceries et recycleries en Val-de-Marne	14
Initiative I.5 : Récupération de la chaleur produite dans un centre de données à Marne-la-Vallée	15
Initiative I.6 : Contrat de performance énergétique dans les Hauts-de-Seine	16
Axe 2	
Initiative II.1 : Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris"	19
Initiative II.2 : Captage géothermique dans les parois moulées des stations de métro	20
Axe 3	
Initiative III.1 : Récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement	24
Initiative III.2 : Modification générale du Plan Local d'Urbanisme	25
Initiative III.3 : Plateforme de mise en relation pour la gestion de proximité des terres excavées	27
Axe 4	
Initiative IV.1 : Animation du Comité francilien des acteurs de l'économie circulaire	29
Initiative IV.2 : Création d'un système de labellisation des produits d'occasion avec comme premier candidat le téléphone portable via le label "Mobile Certifié Recyclé et Reconditionné"	30
Initiative IV.3 : Optimisation énergétique lors de travaux sur le traitement des fumées de l'Unité de valorisation énergétique de Saint-Ouen	31
Initiative IV.4 : Love your waste	33
Initiative IV.5 : La Boîte à Malices : outil pédagogique pour sensibiliser les enfants au geste de tri et au recyclage des aciers	34
Axe 5	
Initiative V.1 : Prévention de la production de biodéchets – Enseigne Métro CCF en Rhône-Alpes	36
Initiative V.2 : Valorisation des biodéchets par composteur électromécanique dans le Val-de-Marne	36
Initiative V.3 : Collecte de fruits et de légumes invendus par la Tente des Glaneurs à Paris	37
Initiative V.4 : Mon commerçant m'emballe durablement	39
Initiative V.5 : Service de recharge de pots de crème de beauté dans les boutiques parisiennes Guerlain	39
Initiative V.6 : Les Repair Cafés	40
Initiative V.7 : Cycle itinérant d'UpCycl Fest sur le territoire du Grand Paris	41
Initiative V.8 : Les Joyeux Recycleurs, pour faciliter les démarches de tri à la maison et au bureau	42
Initiative V.9 : Collecte sélective des papiers de bureaux au sein d'une collectivité par Ecofolio	43
Axe 6	
Initiative VI.1 : Le Réseau des Amistocks d'Emmaüs Défi	45
Initiative VI.2 : Mutum, mise en relation des acteurs de l'usage	45
Initiative VI.3 : Atelier de Relooking Solidaire	46
Initiative VI.4 : 20 % des bus circulant au bio-GNV (gaz naturel véhicule) à l'horizon 2025	48
Axe 7	
Initiative VII.1 : Approvisionnement en matériaux de voirie de proximité recyclés	51

Annexe 3

Lexique

Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est une forme émergente de pratiques agricoles en zone urbaine. Elle peut prendre la forme de parcelles partagées, de jardins individuels ou collectifs et même d'agriculture verticale ou horizontale dans les bâtiments (toitures, murs). Les types d'activités concernées sont essentiellement le maraîchage, les petits élevages et la culture d'arbres fruitiers. Selon la FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'agriculture urbaine et périurbaine fournit déjà de la nourriture au quart de la population urbaine mondiale.

Analyse de cycle de vie (ACV)

L'ACV est une méthode d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit ou d'un service, tenant compte de l'ensemble des étapes de son cycle de vie, depuis l'extraction de matières premières, sa fabrication et son transfert vers les réseaux de distribution jusqu'à son utilisation et son recyclage.

Allongement de la durée d'usage

L'allongement de la durée d'usage d'un produit couvre la réparation, le réemploi dont l'achat et la vente d'occasion, et la réutilisation.

Alimentation durable

L'alimentation durable est une alimentation viable sur le plan économique et social, qui préserve l'environnement, la santé et la diversité culturelle.

Approvisionnement durable

L'approvisionnement durable a pour but de disposer d'apports en eau, en air, sol et matières premières qui favorise les matières recyclées, une exploitation efficace des ressources renouvelables (respectant leurs conditions de renouvellement), ainsi qu'une extraction des matières premières limitant les impacts sur l'environnement et le gaspillage.

Biodéchets

Les biodéchets appartiennent à une catégorie de déchets, d'origine végétale ou animale en général, qui se décomposent grâce à d'autres organismes vivants. La Directive-cadre 2008/98/CE du 19 novembre 2008 en donne la définition légale suivante : "Déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires".

Bâtiment et informations modélisés (BIM)

Le BIM est à la fois un logiciel, une base de données, un processus collaboratif voire une méthode de management. La maquette numérique contient une base de données et une représentation graphique, en 2D ou en 3D, du bâtiment. Plus précisément, la base de données associée à la maquette numérique contient l'ensemble des composants techniques du bâtiment. Les composants sont traités comme des objets, et à chaque objet peuvent être associées des caractéristiques techniques, marque, modèle, taille, résistance au feu, acoustique.

Collecte séparée

Selon l'article R. 541-49-1 du Code de l'environnement, la collecte séparée désigne "une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique".

Compostage

Le compostage consiste en un traitement biologique de déchets ou matières organiques fermentescibles en milieu fortement oxygéné. Lorsque le traitement porte sur des quantités importantes de matières, il s'accompagne d'un dégagement de chaleur qui peut élever la température à plus de 60° C, ce qui concourt à leur hygiénisation.

Consommation responsable

La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique privé ou public ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

Consommation collaborative

La consommation collaborative désigne le phénomène par lequel les consommateurs partagent sous une forme gratuite ou payante l'usage de biens ou services.

Circuit alimentaire de proximité

La notion de circuit alimentaire de proximité associe un nombre d'intermédiaires réduit et une distance courte entre la production et la consommation. La commercialisation des produits agricoles s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Aujourd'hui, 1 producteur sur 5 vend en circuit alimentaire de proximité.

Consigne

La consigne est un système de gestion des emballages usagés qui consiste à séparer le prix de l'emballage, appelé dépôt de garantie ou consignation, de celui du contenu lors de l'achat. Dans ce système, l'emballage reste la propriété du producteur ou du distributeur et le consommateur peut à tout moment ramener l'emballage consigné en échange d'un emballage plein, dont il ne paye que le contenu, ou de son dépôt de garantie.

Déchet

L'article L. 541-1-1 du Code de l'Environnement précise que "toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire" est un déchet.

Déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Déchets ménagers

Les déchets ménagers regroupent tous les déchets, dangereux ou non, dont le producteur est un ménage : résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts (biodéchets).

Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché etc. ne relèvent pas de ce périmètre.

Déchets d'activités économiques (DAE)

L'article R. 541-8 du Code de l'environnement définit les déchets d'activités économiques comme "tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage". Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des "activités économiques" sont des déchets assimilés.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Un DEEE (ou D3E) est un déchet d'équipement électrique et électronique, c'est-à-dire un équipement ou une partie d'équipement électrique et électronique (EEE) arrivé en fin de vie ou ayant perdu son usage initial. Sont définis par l'article R543-172 du code de l'environnement comme étant des EEE, les appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu.

Déchet inerte

Les déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Déconstruction

La déconstruction est le démantèlement sélectif des éléments de construction, en particulier pour la réutilisation, le recyclage et la gestion des déchets.

Écoconception

L'écoconception est une démarche qui consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception d'un produit, d'un bien ou d'un service. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie, tout en s'efforçant de préserver qualités ou performances.

Écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'écologie industrielle et territoriale constitue un mode d'organisation qui se concrétise par des collaborations inter-entreprises sous la forme d'échanges de flux, de mutualisation de services (collecte de déchets par exemple) ou de partage d'infrastructures pour la gestion et/ou transformation partagée de certains flux de matière et d'énergie. Ces collaborations sont aussi regroupées sous le terme de symbioses industrielles.

Économie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes. Elle s'applique à des biens "durables" ou semi-durables.

Économie linéaire

Le modèle linéaire classique de l'économie consiste à "extraire-fabriquer-jeter". Les entreprises extraient les matières premières, les utilisent pour la fabrication de nouveaux produits puis les vendent à un utilisateur final qui se défait de l'objet en question lorsqu'il ne remplit plus sa fonction ou qu'il est passé de mode.

Économie circulaire

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance.

Économie sociale et solidaire (ESS)

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Éco-organisme

Dans le droit français, un éco-organisme est une structure à but non lucratif à laquelle les producteurs – concernés par les obligations de la REP – transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Ils en assurent la gouvernance (cf. article L.541-10 du Code de l'environnement). Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission.

Énergies de récupération

Les énergies de récupération résultent d'un processus dont la finalité n'est pas la production de chaleur. La chaleur générée par l'incinération des déchets, les salles de serveurs informatiques, les réseaux d'assainissement ou encore les activités industrielles sont des exemples d'énergies de récupération.

Le biogaz des déchets en fait également partie. Comme leur nom l'indique, ces énergies, appelées parfois énergie fatale, visent à être captées et exploitées afin d'éviter qu'elles ne soient perdues.

Énergies fossiles

Les énergies fossiles proviennent d'une ressource naturelle stockée dans le sol, à plus ou moins grande profondeur, et non renouvelable. Toute énergie d'origine fossile, du pétrole à l'uranium en passant par le gaz ou le charbon, est épuisable.

Énergie renouvelable

Une énergie renouvelable, ou EnR en abrégé, est une source d'énergie qui se constitue ou se reconstitue plus rapidement qu'elle n'est utilisée. Ainsi, l'énergie solaire est inépuisable à l'échelle des temps humains, de même que les énergies qui en dérivent : l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique (cycle de l'eau), la biomasse produite par photosynthèse et une partie des énergies marines. Il en est de même pour l'énergie due à la gravité (énergie marémotrice) ou à la géodynamique interne (énergie géothermique).

Filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

Le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP) a été acté il y a 40 ans par la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Il a été codifié à l'article L. 541-10 du Code de l'environnement. Il est également inscrit au plan communautaire dans la Directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets, en son article 8. Les metteurs sur le marché français de produits (les fabricants nationaux, les importateurs et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques) ont l'obligation de contribuer ou de pourvoir à la gestion des déchets issus de leurs produits.

Ils peuvent remplir leurs obligations soit individuellement, par la mise en place d'un système individuel de collecte et de traitement, soit de manière collective en adhérant et en contribuant à un éco-organisme, auquel ils délèguent leurs obligations. En pratique, la plupart des metteurs sur le marché choisissent cette dernière solution.

Les flux de déchets concernés par la REP sont :

- Les emballages ménagers ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers et professionnels (DEEE) ;
- Les véhicules hors d'usage (VHU) ;
- Les pneumatiques usagés (PU) ;
- Les piles et accumulateurs (PA) ;
- Les textiles, le linge de maison et les chaussures (TLC) ;
- Les imprimés papiers et papiers graphiques ;
- Les médicaments à usage humain non utilisés (MNU) ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les déchets d'activité de soin à risques infectieux perforants des patients en autotraitement (DASRI).

Incinération

L'incinération est une méthode de traitement thermique des déchets qui consiste en une combustion, dont la technologie et température varient selon la nature du déchet, et un traitement des fumées. De plus en plus d'incinérateurs valorisent les déchets sous forme d'électricité ou d'énergie thermique.

Méthanisation

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène due à l'action de micro-organismes. Elle produit un gaz, appelé "biogaz", composé principalement de méthane et de dioxyde carbone et un résidu, appelé digestat. Le biogaz peut être valorisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur, injecté dans les réseaux de gaz naturel ou transformé en carburant.

Modèle économique

Le modèle économique est une représentation schématique de la manière dont un acteur produit de la richesse à partir de l'offre qu'il propose à ses clients, et la répartit entre les parties prenantes au projet, en incluant les éventuels partenaires externes tels que sous-traitants ou créiteurs.

Nouvelles économies

Cette expression désigne les nouvelles tendances économiques en phase avec l'économie circulaire. Les nouvelles économies incluent l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable – et notamment collaborative, ainsi que les modèles économiques fondés sur l'allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation). Les nouvelles technologies comme les applications mobiles sont très présentes dans les nouvelles économies.

Performance énergétique

La performance énergétique d'un bâtiment correspond à la quantité d'énergie consommée ou estimée dans le cadre d'une utilisation normale du bâtiment. Elle inclut notamment l'énergie utilisée pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement éventuellement, la ventilation et l'éclairage. Plus la quantité d'énergie nécessaire est faible, meilleure est la performance énergétique du bâtiment.

Recyclerie

Centre pour la valorisation par réemploi (rénovation) de certains produits déposés en déchetterie (de la catégorie des encombrants) ou apportés directement au centre. Les quatre prestations proposées sont : collecte multi produits, réemploi et recyclage en atelier, vente, sensibilisation à l'environnement.

Recyclage

Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement : "toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage."

Réemploi

Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement : "le réemploi désigne toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus."

Réutilisation

Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement : "toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau."

Ressourcerie

Le terme "Ressourcerie ®" est une marque déposée. La Ressourcerie® met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, déchet industriel banal, etc.), qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi / réutilisation, puis recyclage.

Ressources naturelles

Une ressource naturelle est une matière première, dont les propriétés sont utilisées, par l'Homme ou par d'autres espèces vivantes, pour satisfaire un besoin. Les ressources naturelles peuvent être subdivisées en deux groupes distincts : les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables.

Ressources non renouvelables

Elles sont principalement constituées par des matières premières minérales et des combustibles fossiles, qui proviennent de gisements formés au cours de l'histoire géologique de la Terre et dont le stock ne peut se reconstituer à une échelle aussi courte que celle de l'échelle humaine.

Ressources renouvelables

Les ressources renouvelables peuvent être exploitées dans la limite de leur régénération. Elles regroupent l'eau, les sols (terres cultivables) ainsi que les ressources biologiques, qui sont constituées par les communautés vivantes exploitées par l'Homme (forêts, pâturages, pêcheries maritimes, biodiversité – espèces animales et végétales) et par les ressources génétiques (variétés de plantes cultivées et races d'animaux domestiques).



Alimentation, de l'agriculture urbaine aux biodéchets

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

V.4 Encourager le compostage de proximité

VII.2 Faire évoluer la mesure de la qualité agronomique du compost

V.2 Valoriser les invendus et les déchets alimentaires sur les marchés municipaux

III.5 Protéger les terres agricoles pour assurer des circuits alimentaires de proximité

VII.1 Uniformiser les règles de tri

VII.3 Faire évoluer le statut de l'agriculteur pour répondre aux nouvelles attentes de production locale

II.9 Lancer des appels à projet de végétalisation innovante

II.8 Développer les productions agricoles ou énergétiques sur sols pollués

IV.7 Viser une école exemplaire sur l'alimentation durable

V.1 Prévenir et valoriser les biodéchets de la restauration collective

Autres propositions évoquées

Orienter les Emplois d'Avenir sur l'agriculture (péri)-urbaine

Sacraliser du foncier (notamment dans les petites communes)

Réaliser une cartographie du foncier disponible / pertinent

Soutenir financièrement les projets d'agriculture vivrière

Favoriser un accès à l'eau de qualité pour les activités agricoles en urbain / périurbain

Réduire les quantités servies dans les restaurations collectives pour éviter le gaspillage alimentaire (possibilité de resservir)

Cours de cuisine sans reste / sensibilisation (cuisiniers de restauration collective et dans les foyers)

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

I.6 Intégrer les coûts de la transformation et du conditionnement pour faciliter le don des invendus alimentaires

V.3 Utiliser des équipements existants pour des activités de (re)-conditionnement ou de transformation des invendus alimentaires

VI.4 Développer une ou des plateformes mutualisées de collecte de dons alimentaires

III.9 Privilégier des chaînes logistiques de proximité en adaptant et en diversifiant les modes de transport des produits alimentaires donnés

VI.5 Développer des lieux de distribution de l'aide alimentaire favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle

IV.8 Développer des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire différenciées en fonction des publics

VI.6 Définir les conditions de mise en place d'un réseau transversal de réflexion, d'échanges et de travail des acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à l'échelle du Grand Paris

Autres propositions évoquées

Avoir une connaissance fine et partagées des données du gaspillage alimentaire, tout au long de sa chaîne, et des actions existantes pour lutter contre ce phénomène (prérequis)

Donner une vision positive de la redistribution et de l'aide alimentaire, notamment à travers une attention particulière au vocabulaire qui y est lié (prérequis)

Valoriser les donateurs et leurs produits

Développer des activités de transformation des surplus alimentaires par des équipements mobiles sur des lieux de production ou de vente



Aménagement, de l'écoconception au chantier vert

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

VII.5 Diagnostiquer les ressources, trier et valoriser les déchets de chantier

II.5 Expérimenter de nouvelles pratiques de maîtrise d'ouvrage publique pour bâtir en économie circulaire

IV.6 Sensibiliser les collectivités et les décideurs aux grands enjeux de la construction, au besoin d'aménager autrement, et aux bonnes pratiques

III.8 Développer et stimuler le maillage territorial pour optimiser le réemploi et la valorisation des matériaux à l'échelle locale

IV.10 Intégrer des modules "aménager autrement" et "construction durable" dans la formation des architectes

VII.4 Privilégier la rénovation plutôt que la démolition

I.9 Développer de nouveaux modèles économiques pour une construction durable

I.1 Introduire et donner du poids aux clauses d'économie circulaire dans les marchés publics

Autres propositions évoquées

Préciser la responsabilité de la structure qui fournit les matériaux

Garantir la traçabilité des matériaux

Sensibiliser les assureurs sur les possibilités de l'emploi de certains matériaux de réemploi ou recyclés

Co-construire les indicateurs d'évaluation et mesurer les gisements de matière

GT 3 Nouvelles économies, fonctionnalité et réemploi

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

I.7 Avancer sur l'incitation au don en nature et le soutien aux produits réparés

I.8 Réformer les modalités d'octroi des subventions en faveur des nouvelles économies

I.3 Développer une logique d'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics

V.8 Favoriser le réemploi et la réutilisation des produits à durée de vie longue dans les filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

III.6 Faciliter l'implantation dans le Grand Paris des acteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire par l'organisation du partage de locaux

III.7 Entrer dans une logique de coopération territoriale pour la prévention et le recyclage des déchets

IV.9 Intégrer certains principes des nouvelles économies et de l'économie circulaire aux programmes éducatifs

II.4 Encourager la recherche académique sur l'économie de la fonctionnalité

Autres propositions évoquées

Préciser la responsabilité de la structure qui fournit les matériaux

Garantir la traçabilité des matériaux

Sensibiliser les assureurs sur les possibilités de l'emploi de certains matériaux de réemploi ou recyclés

Co-construire les indicateurs d'évaluation et mesurer les gisements de matière

Faciliter l'information grâce aux TIC, et inciter à changer de consommation grâce au marketing, pour capter plus de consommateurs

Identifier et lever les freins aux changements (psychologie sociale)

Sensibiliser les citoyens à la réparation et au réemploi

Structures de l'ESS, de la réparation et du réemploi : communiquer sur les offres existantes et faire connaître les retours d'expérience

Structures ESS, réparation, réemploi : créer des liens entre acteurs publics et porteurs de projet pour l'essaimage des initiatives

Engager une dynamique collaborative entre acteurs (dont ceux participant aux États Généraux)

Travailler avec les éco-organismes et les distributeurs pour la collecte en porte à porte par les ressourceries

Structuration des filières réparation et réemploi : inciter entreprises et collectivités à donner accès à leurs gisements et les cartographier

Valoriser les plateformes numériques existantes

Former aux nouvelles économies

Préciser le positionnement des collectivités face au réemploi et à la réparation

Favoriser les dynamiques de groupes (locales) et l'engagement citoyen



De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie courte (les produits de consommation courante)

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

V.10 Mettre en place un plan de collecte ambitieux des papiers cartons

V.9 Engager le Grand Paris sur le tri en le rendant obligatoire

I.2 Augmenter la part des produits éco-conçus dans les achats publics

V.6 Réduire l'usage des emballages jetables

VI.3 Créer "Wastebook", le premier réseau social du déchet et des ressources

II.6 Créer une pépinière d'entreprises facilitant les démarches d'écoconception

V.11 Mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour améliorer les taux de collecte des piles, batteries et équipements électriques

V.5 Proposer un titre de transport rechargeable pour supprimer les titres de transport en commun à usage unique

Autres propositions évoquées

Pédagogie sur le geste de tri dans les écoles

Mise en relation pour une collecte commune de certains déchets industriels

Campagnes de communication mutualisées sur le geste de tri

Collecte de mégots

Informations et outils en faveur de la mutualisation à l'échelle d'un quartier

Véhicules propres pour la collecte de déchets



De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie à moyenne ou longue (les équipements)

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

I.4 Inciter à l'écoconception des produits

IV.3 Concevoir et déployer des labels pour l'économie circulaire

VI.1 Faciliter le don et la réparation des produits par la mise en réseau

V.7 Favoriser la réparation d'objets par un ensemble d'initiatives complémentaires

IV.11 Former des professionnels du réemploi et de la réparation

IV.2 Créer un lieu emblématique de l'économie circulaire

IV.1 Créer une plateforme en ligne d'information sur l'économie circulaire

VI.2 Créer une communauté d'ambassadeurs de la seconde vie des produits

Autres propositions évoquées

Sensibiliser à l'économie circulaire via des outils pédagogiques comme vecteur de motivation du grand public et des entreprises – proposition d'action fusionnée avec les suivantes :

- Proposition d'action IV.7
- Proposition d'action IV.9
- Proposition d'action IV.11

Définir des clauses d'économie circulaire dans les marchés publics – proposition d'action fusionnée avec les suivantes :

- Proposition d'action I.1
- Proposition d'action I.2
- Proposition d'action I.3

Valorisation des énergies de récupération

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

IV.4 Recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération

I.10 Créer un guichet unique des énergies de récupération dédié aux aides et aux procédures administratives

VI.8 Créer une plateforme de mise en relation des acteurs producteurs et consommateurs d'énergies renouvelables et de récupération

II.7 Favoriser les projets innovants pour la récupération d'énergie

III.3 Mettre en place à l'échelle de la métropole une stratégie coordonnée de développement des énergies de récupération

III.4 Intégrer la vision énergies de récupération dans la logique de planification du foncier

I.11 Prioriser les énergies de récupération dans les réseaux

IV.5 Sensibiliser les citoyens sur les énergies de récupération

Autres propositions évoquées

Intégration des potentiels de valorisation des énergies de récupération lors de la révision du PREDMA et du PREDEC

Multiplication des sources d'énergies alimentant un même réseau

Obligation des entreprises à valoriser leurs rejets thermiques

Assouplissement des procédures administratives pour les petits projets

Fluidification des procédures pour les projets pilotes

Évolution du code des marchés publics

Poursuite de la tenue d'un lieu d'échanges à l'image des états généraux de l'économie circulaire

Planification du foncier pour le développement de plateforme multi-usages

Accompagnement des territoires dans des réponses à des projets européens

Partage de retours d'expériences par des voyages



Écologie industrielle et territoriale

Propositions approfondies par les participants figurant dans le Livre Blanc

III.2 Créer une structure coordinatrice des initiatives d'EIT sous la forme d'un comité unique pour soutenir le développement opérationnel des initiatives d'EIT

III.1 Formaliser un diagnostic de l'existant et établir un plan d'action pour le développement de l'EIT

II.1 Initier de nouvelles démarches d'EIT grâce à des retours d'expérience en France et à l'étranger

VI.7 Mettre en place une plateforme collaborative d'échanges entre acteurs de l'EIT à l'échelle métropolitaine

II.3 Faire émerger de nouvelles zones d'activités ou requalifier des zones d'activités en déclin en intégrant comme principe de base l'EIT

II.2 Mobiliser de nouveaux modèles de financement pour l'EIT

I.5 Moduler et territorialiser progressivement la TGAP en rendant de plus en plus dissuasifs le stockage et l'incinération des déchets

Autres propositions évoquées

Non concerné : toutes les actions proposées ont été retenues.

Annexe 5

Liste des structures participantes

Groupe de Travail n°1 : Alimentation, de l'agriculture urbaine aux biodéchets

APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme)	Helioprod
AgroParisTech	Love Your Waste
Biocoop	Metro Cash & Carry
Communauté d'Agglomération Est Ensemble	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail)	Phenix
Conseil Régional d'Île-de-France	SIVU CO CLI CO (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la restauration collective entre les Villes de Clichy-la-Garenne et Colombes)
CROUS	SYCTOM (Agence métropolitaine des déchets ménagers)
DRIAAF (Direction Régionale et Interdépartementale Alimentation, Agriculture, Forêts)	SYNHORCAT (Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs)
DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale Environnement Énergie)	Terre de Liens Île-de-France
Département du Val-de-Marne	Verger urbain
Ecologic	Veolia
Elior	Ville de Clichy-la-Garenne
Jeune Chambre Économique	Ville de Nogent-sur-Marne
GAB Île-de-France (Groupement des Agriculteurs Bio)	Ville de Paris
GNR (Groupement National de la Restauration)	Zero Waste France

Groupe de travail n°1 bis : Lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation et redistribution

5 ^e Gauche pour CHECKFOOD	Elior Entreprises
Action Garches	Eqosphère
Agence nouvelle des solidarités actives	Ernest
Artisans BioCycle (Ex. Les Valoristes)	Fondation de l'Armée du Salut CHU Mouzaia
Association SOLAAL	Fondation Carrefour
AUORE - Epicerie Solidaire	Future Of Waste
Banques alimentaires	Graine Île-de-France
Biens communs	Le Chainon Manquant
Carrefour France Développement Durable	Ville de Fresnes
Caisse des écoles du 14 ^e	Nokto tago
Centre d'hébergement	Passerelles.info
Cervia	PikPik Environnement
CCAS Saint Michel sur Orge	Phenix
CCAS Suresnes	Re-Belle
CGAD Île-de-France	ReVIVRE Île-de-France
CLCV / Dig Eat	Sciences Po Paris

Common Good forum/Passerelles.info	Secours Catholique
Croix-Rouge française à Paris	Tente des glaneurs Paris 19e
De mon assiette à notre planète	What the Food
DRIAAF	

Groupe de Travail n°2 : Aménagement, de l'écoconception au chantier vert

APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme)	Nacarat
Atelier Acturba	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
Bellastock	Paprec
Boursomat	Paris Habitat
Bouygues Immobilier	Paris Métropole
Bouygues Construction	RATP
CAPEB Grand Paris (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)	SEMAEST (Société d'économie mixte d'animation économique au service des territoires)
Communauté d'agglomération de Plaine Commune	SEMAPA (Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Paris)
Département du Val-de-Marne	SEMAVIP (Société d'Économie Mixte Aménagement de la Ville de Paris)
Conseil Régional d'Île-de-France	SGP (Société du Grand Paris)
DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie)	SNCF
Enckell Avocats	UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)
Encore Heureux	Veolia
FFB (Fédération Française du Bâtiment)	Ville de Paris
Haropa Ports de Paris	Vinci
Hesus	Voies Navigables de France
Lafarge	Yprema
La Poste	

Groupe de Travail n°3 : Nouvelles économies, fonctionnalité et réemploi

ADEME Île-de-France	Groupe La Poste Île-de-France
Agence du don en nature	La Petite Roquette
Amelior	La Réserve des arts
Association "sauve qui peut" porte Montmartre (les Biffins)	Les Ptits Débrouillards
Association Rejoué	Mutum.fr
Atelier Centre de Ressources Régional de l'ESS	Opus 3
ATEMIS (Institut Européen Économie de la Fonctionnalité et Coopération)	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
Communauté d'agglomération de Plaine Commune	Paris & Co (Agence de l'innovation et du développement économique de la Ville de Paris)

CJD (Centre des Jeunes Dirigeants)	RATP
Conseil Régional d'Île-de-France	REFEDD (Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable)
DIRECCTE Île-de-France (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)	REFER (Réseau francilien du réemploi)
Emmaüs Coup de main	Repair Café Paris
Emmaüs Défi	Seine Ouest Entreprise et Emploi
ENVIE	Synergie
Eqosphère	Ville de Paris
Fédération des Entreprises d'Insertion d'Île-de-France	Zero Waste France et OuiShare
GPSO (Communauté d'agglomération Grand Paris Saine Ouest)	ZONE-AH !

Groupe de Travail n°4 : De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie courte (les produits de consommation courante)

Acteurs du Paris Durable	Les joyeux recycleurs
ADEME Île-de-France	LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy)
Alliance Carton Nature	Ville de Neuilly-Plaisance
Communauté d'agglomération de Plaine Commune	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
Com'Publics	Paprec
Conseil national de l'emballage	Secrétariat du cabinet d'Antoinette Guhl
Coopérative Mu	UNIIC (Union Nationale des Industries de l'Impression et de la Communication)
Conseil Régional d'Île-de-France	UPM
Eco-Emballages	Veolia
Ecofolio	Ville de Paris
Elipso	Wiithaa
FEDEREC	WWF
La Poste	Zero Waste France

Groupe de Travail n°5 : De l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie à moyenne ou longue (les équipements)

Amis de la terre	Next Textiles Association
CRIF	Où Réparer
Département des Hauts-de-Seine	Rcube
Ecologic	Recommerce Solutions
Eco-mobilier	Sherpa CSFE
Eco-systèmes	SNFBM
EcoTlc	Synergie
Emmaüs	Upcycl

Emmaüs Défi	Urei Île-de-France
IKEA	Valdelia
La Poste	Veolia
Le Relais	Ville de Paris
Le Relais 75	Wiithaa
Le Relais VDS	

Groupe de Travail n°6 : Valorisation des énergies de récupération

ADEME Île-de-France	GrDF (Gaz réseau Distribution France)
APC (Agence Parisienne du Climat)	HELIOPROD
APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme)	iHOL
Département des Hauts-de-Seine	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
Conseil Régional d'Île-de-France	RATP
CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain)	SITA Suez Environnement
DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie)	SYCTOM
EDF (Électricité de France)	Tiru
EIVP (École des Ingénieurs de la Ville de Paris)	Veolia
Énergies 9	Ville de Meudon
Enertime	Ville de Paris
GPSO (Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest)	Ville de Suresnes

Groupe de Travail n°7 : Écologie industrielle et territoriale

ADEME Île-de-France	École Nationale des Ponts et Chaussées
Aéroport de Paris	Institut Caisse des dépôts et consignations pour la recherche
ARENE Île-de-France	Institut de l'Économie Circulaire
CCI Seine-Saint-Denis	Jeune chambre économique Parisienne
Département de Seine-Saint-Denis	Haropa Ports de Paris
Conseil Régional d'Île-de-France	ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France)
DIRECCTE Île-de-France	ORÉE
DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie)	SYCTOM (Agence métropolitaine des déchets ménagers)
Durapole	Veolia
Eau de Paris	Ville de Paris
École des Mines de Paris	We are Phenix
Lafarge	





La Ville de Paris tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions et tout particulièrement les collectivités qui ont accueilli les groupes de travail.



Le Livre Blanc a été réalisé par Bio by Deloitte



En partenariat avec Auxilia et Sofies



